



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

Rapport ANNUEL ” 2017 / 2018





LETTRES DE PRÉSENTATION



Québec, le 25 octobre 2018
Monsieur Jacques Chagnon
 Président de l'Assemblée
 nationale
 Hôtel du Parlement
 1045, rue des Parlementaires
 1^{er} étage, bureau 1.30
 Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Stéphanie Vallée



Saint-Hyacinthe, le 25 octobre 2018
Maître Stéphanie Vallée
 Ministre de la Justice et ministre
 responsable de l'application des lois
 professionnelles
 Ministère de la Justice
 Édifice Louis-Philippe-Pigeon
 1200, route de l'Église, 9^e étage
 Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A.
 Présidente



Saint-Hyacinthe, le 25 octobre 2018
Docteure Diane Legault
 Présidente
 Office des professions du Québec
 800, place D'Youville, 10^e étage
 Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération respectueuse.

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A.
 Présidente

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation.....	3
Énoncé de mission	5
Rapport de la présidente.....	6
Rapport de la directrice générale et secrétaire.....	8
Résumé des réalisations 2017-2018.....	10
Rapport d'activité du conseil d'administration	12
Rapport d'activité du comité exécutif.....	16
Rapports des services	
Rapport du Bureau du syndic.....	17
Rapport du Service de l'encadrement professionnel	19
Rapport du Service de l'admission.....	22
Rapport du Service des communications	24
Rapport du Service de la formation continue	26
Rapports des comités	
Rapport du comité d'inspection professionnelle	19
Rapport du comité d'admission.....	22
Rapport du comité de révision.....	28
Rapport du conseil de discipline	29
Rapport du conseil d'arbitrage des comptes.....	31
Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle.....	32
Rapport du comité de la formation en médecine vétérinaire	34
Rapport du comité d'audit.....	34
Rapport du comité des spécialistes.....	35
Rapport du comité de la rémunération	37
Rapport du comité de gouvernance	37
Rapport du comité d'éthique	38
Rapport du comité des médicaments	38
Rapport du comité sur le bien-être animal	39
Rapport du comité du <i>Veterinarius+</i>	40
Rapport du comité de la reconnaissance du mérite.....	41
Rapport du groupe de travail	
Rapport du groupe de travail sur la révision de la <i>Loi sur les médecins vétérinaires</i>	33
Renseignements généraux.....	42
Le personnel de l'Ordre	44
États financiers et rapport de l'auditeur externe	46

MANDAT

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le Code des professions, est d'assurer la protection du public.

VISION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est l'organisme de référence pour le public, ses membres, ses partenaires et le gouvernement, pour toute question relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, à la santé et au bien-être animal ainsi que pour toute question de santé publique reliée à la santé animale au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est une organisation dynamique, éthique, transparente, innovante, accessible, en constante évolution et à l'affût des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être un moteur et un catalyseur pour le maintien d'une médecine vétérinaire de qualité au Québec et à demeurer une organisation enracinée dans la société québécoise, mais ouverte sur le monde et résolument tournée vers l'avenir afin de répondre aux besoins et attentes de la population ainsi que de ses membres.

MISSION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec favorise l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec veille à promouvoir et à favoriser l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec. Pour ce faire, il assure le développement professionnel des médecins vétérinaires au Québec, encadre et surveille l'exercice, et assure le respect de normes élevées de pratique et d'éthique professionnelle, et ce, afin de contribuer pleinement à la santé et au bien-être des animaux et de la population québécoise dans un contexte de santé globale.

VALEURS

- ▶ INTÉGRITÉ
- ▶ TRANSPARENCE
- ▶ RIGUEUR
- ▶ RESPECT
- ▶ COMPÉTENCE





RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente



La présidente du conseil d'administration exerce un droit de surveillance générale sur les affaires du conseil d'administration. Elle veille au respect, par les administrateurs, des normes d'éthique et de déontologie applicables. Également, elle veille auprès de la direction générale de l'Ordre à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et peut requérir l'information pertinente pour le tenir informé de tout autre sujet portant sur la mission de l'Ordre. À l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, elle agit à titre porte-parole et de représentante de l'organisation.

La protection du public est la priorité de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec dans toutes ses sphères d'intervention. En matière de médecine vétérinaire, les publics à protéger sont nombreux, que l'on pense à la société d'un point de vue global, aux propriétaires d'animaux ou aux animaux eux-mêmes. Ainsi, la protection du public est un concept vaste qui dépend des facteurs en jeu et ne correspond pas seulement à ce que fait l'Ordre pour protéger le public contre les professionnels fautifs. Les actions de l'Ordre sont constamment modulées en fonction du public qui présente la plus grande vulnérabilité dans une situation donnée. Elles vont bien au-delà de l'encadrement : éduquer, sensibiliser, prévenir et valoriser, bien plus qu'enquêter.

Pour optimiser ses interventions en matière de protection du public, l'Ordre doit aussi fonder ses actions sur un principe fondamental : *primum non nocere* – en premier lieu, ne pas nuire. Au cours de la dernière décennie, l'Ordre des médecins vétérinaires a déployé bien des efforts pour rehausser la qualité de la médecine vétérinaire au Québec. Des actions qui ont porté leurs fruits, la profession s'est adaptée. Maintenant que le niveau des soins et des services qui sont offerts en médecine vétérinaire au Québec est excellent, il faut refaire un tri dans les normes et les processus d'inspection pour identifier et valider ceux qui sont vraiment nécessaires et efficaces pour assurer la protection du public. Ce qui a peu d'impact doit être abandonné afin de ne pas mobiliser les ressources de l'Ordre inutilement ou nuire à la pratique des médecins vétérinaires. C'est un travail de fond que nous avons amorcé et il ne nous dispense aucunement de nos responsabilités envers le public.

Cette grande orientation devra être soutenue par un renforcement du jugement professionnel des membres de l'Ordre. La société reconnaît qu'avec leur formation, les mécanismes de surveillance de la pratique et les exigences de formation continue qui leur sont imposés, ils sont en mesure d'exercer leur jugement professionnel et ont le droit au permis d'exercice de la médecine vétérinaire. L'Ordre a pour but d'accroître cette volonté de protection du public dans la pratique de ses membres au cours des prochaines années pour que ces derniers en viennent à se demander devant tout dilemme : « Comment agir dans l'intérêt du public? », « Quelle est la meilleure action d'un point de vue professionnel? »

Établir des bases solides

Cet exercice a vu un renouveau à la présidence (en juin 2017) et à la direction générale (en novembre 2017) à la suite des départs simultanés de leurs prédécesseurs. Des visages ont changé, bien sûr, mais surtout, des idées et valeurs nouvelles se sont manifestées.

Il a été essentiel de prendre le temps de comprendre l'organisation et son fonctionnement et de réviser ses orientations. La dernière année aura permis à l'Ordre de poser un regard nouveau sur ses activités : les processus, l'organisation du travail, le fonctionnement des comités, l'application des normes, des lois et des règlements. Chacun a questionné, appris, remis en question, mesuré, réorganisé. Un des constats qui se dégage particulièrement est le besoin de faciliter la communication et de favoriser la collaboration entre les différents services de l'organisation de manière à optimiser le travail de chacun, mais aussi d'uniformiser l'information et les recommandations qui sont transmises aux médecins vétérinaires.

L'importance de préciser les rôles de la permanence, des comités, du conseil d'administration, du comité exécutif, et de valoriser leur apport en tenant compte de leurs opinions et de leurs visions s'est également fait sentir après cette grande période de changement. En ce sens, l'adoption l'an dernier de la Loi 11, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, amène présentement l'Ordre à analyser sa gouvernance. À cet effet, il a déjà modifié le rôle du comité exécutif afin d'accroître la participation de l'ensemble des administrateurs aux réflexions et aux décisions. Ce travail se poursuivra au cours de la prochaine année et sera sans aucun doute bénéfique pour toute l'organisation.

Entre autres actions, nous avons commencé à optimiser la synergie entre le Service de l'encadrement professionnel et le Bureau du syndicat, en plus d'entreprendre une démarche de révision des processus pour prioriser nos activités qui ont un réel et tangible impact sur la protection du public.

À la fin de l'exercice financier 2017-2018, le programme d'inspection professionnelle était en complète révision, autant pour la programmation des visites que pour la façon de les conduire. Concrètement, cela signifie que nous voulons assouplir nos normes, simplifier l'inspection et la rendre plus logique et moins basée sur une longue liste de vérification.

Solidifier les ponts qui nous unissent

Le dialogue et l'ouverture sont essentiels pour permettre à l'Ordre d'accomplir son mandat de protection du public et sa mission d'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. L'Ordre a pris le temps, au cours du dernier exercice, d'établir des ponts solides entre les différents acteurs de la communauté vétérinaire et du monde animal afin d'assurer des communications fluides et une collaboration soutenue. L'Ordre a rencontré chacune des associations vétérinaires, a discuté des enjeux, des priorités, des besoins et des réalités de tous les domaines de pratique. L'Ordre est également allé à la rencontre de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Union des producteurs agricoles, du monde municipal et d'autres ordres professionnels. Un entretien a aussi eu lieu avec M. Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et quelques administrateurs de l'Ordre pour discuter des enjeux de la profession vétérinaire, de questions réglementaires et de bien-être animal. L'Ordre doit considérer les différents points de vue et collaborer avec tout un chacun s'il souhaite voir la profession progresser. Bien sûr, cette consultation et cette coopération doivent s'inscrire dans des réflexes de tous les jours pour être réellement profitables, mais l'exercice approfondi qui a été réalisé au cours de la dernière année aura permis à l'Ordre et à ses collaborateurs d'avoir une discussion de fond sur de grands enjeux de la profession. Un exercice qui aura déterminé la bonne direction à prendre.

Engagement sociétal

L'Ordre a été interpellé par le ministère de la Sécurité publique au cours de la dernière année afin de commenter le projet de loi n° 128, Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. À l'occasion de cette consultation publique, l'Ordre a invité les acteurs de la discussion à pousser la réflexion plus loin. Bien que plusieurs médias et personnalités publiques aient tenté de restreindre la problématique à une simple question « Le problème relève-t-il du maître ou du chien? », l'Ordre leur a demandé d'adopter une vision plus nuancée de la situation. Il devrait être évident pour tous que la plupart du temps, les deux sont en cause, à des degrés divers. En ce sens, l'objectif du projet de loi n° 128 qui était de « favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens » apparaissait fort insuffisant. Toute mesure, tout plan ou toute loi qui excluent de la solution les personnes (population, propriétaires de chiens) sont voués à l'échec. Il faut donc penser aussi à l'éducation et à la sensibilisation, car les mesures d'encadrement, seules, ne permettront pas d'assurer la protection des personnes contre les blessures graves ou le décès.

Une approche plus globale a été réclamée par l'Ordre incluant l'ajout de mesures concrètes à ce projet de loi afin qu'il soit en mesure de renforcer tangiblement la sécurité publique, et ce, à long terme. À savoir, la mise en place de mesures permettant un meilleur contrôle et une meilleure surveillance des élevages et de la vente de chiens, la création d'un registre national des animaux de compagnie et le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation auprès du public.

Dans ce dossier, l'Ordre a gardé le cap sur son mandat de protection du public. Il a centré son mémoire sur des solutions tangibles au problème des chiens dangereux et tenté d'éviter la polarisation qui survient lorsqu'on oriente le débat sur un enjeu secondaire : celui du bannissement de races.

Les interventions de l'Ordre ont partiellement porté des fruits alors que la loi adoptée par le gouvernement vise un encadrement de l'ensemble de la population canine et une meilleure surveillance des élevages. La création d'un registre national des animaux de compagnie et des mesures d'éducation du public sont toujours réclamées par l'Ordre.

Normes sur les thérapies complémentaires

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a adopté des normes d'exercice concernant la pratique des thérapies complémentaires afin de mieux les encadrer. Depuis plusieurs années, le nombre de personnes du public souhaitant avoir recours aux thérapies complémentaires pour le traitement de leurs animaux est en forte croissance. Cet état de fait a incité plusieurs médecins vétérinaires à développer leurs compétences en la matière et à proposer ce type de traitements à leur clientèle. Par ailleurs, l'intérêt grandissant du public pour ces thérapies a également amené des non-vétérinaires à les offrir, plaçant ces derniers en situation de pratique illégale de la médecine vétérinaire.

C'est en raison de ces constats que l'Ordre a décidé d'encadrer cette pratique, plus spécifiquement l'acupuncture vétérinaire, la chiropraxie vétérinaire, la physiothérapie vétérinaire et l'ostéopathie vétérinaire, afin de renforcer la protection du public qui y a accès. Une réflexion sur le sujet a d'abord été réalisée et a conduit à l'élaboration du document Directives et normes d'exercice concernant la pratique des thérapies complémentaires sur les animaux, lequel a été adopté par le conseil d'administration de l'Ordre en décembre 2017.

Ces quatre thérapies sont pratiquées et encadrées chez les humains. À l'instar de ce qui est exigé pour l'ensemble des médecins vétérinaires, le médecin vétérinaire appliquant les thérapies complémentaires doit utiliser son jugement dans le choix des thérapies et s'abstenir d'avoir recours à celles pour lesquelles il n'existe aucune donnée scientifique objective susceptible de démontrer un degré d'efficacité acceptable pour le traitement de la condition de santé.

Remerciements

Le dernier exercice en aura été un de grands changements pour les employés comme pour les membres du conseil d'administration et les membres des comités de l'Ordre. Malgré tout, les attentes du public, des membres et des différentes organisations qui nous sollicitent sont en constante croissance. J'aimerais donc remercier tous les membres du personnel de l'Ordre, dont la directrice générale, qui, jour après jour, donnent le meilleur d'eux-mêmes afin que l'Ordre puisse remplir sa mission de protection du public et atteindre les différents objectifs qu'il s'est fixés.

Également, j'aimerais souligner le grand dévouement des membres du conseil d'administration et des membres des comités qui ont à cœur l'essor de la profession et qui mesurent toute l'importance de leur rôle et de celui des ordres professionnels.

La présidente



Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A.



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Me Sarah Thibodeau, LL. M.

Selon les nouvelles dispositions du Code des professions, le directeur général est chargé de l'administration générale et courante des affaires de l'Ordre. Il assure la conduite des affaires de l'Ordre et le suivi des décisions du conseil d'administration. Suivant de saines pratiques de gestion, il planifie, organise, dirige, contrôle et coordonne les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de l'Ordre.

Une année de transition

L'année 2017-2018 a été marquée par un changement à la fois à la direction générale et au secrétariat de l'Ordre et à la présidence. Bien sûr, les activités courantes ont été maintenues, mais certains dossiers en démarrage requérant des efforts soutenus et des projets spéciaux ont toutefois cheminé plus lentement.

Planification stratégique 2017-2020

Le plan stratégique adopté à la fin de l'exercice précédent a été mis en veilleuse. Le conseil d'administration a en effet jugé essentiel de revoir cet ambitieux plan, compte tenu notamment de l'entrée en vigueur de la Loi 11 modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel. Le comité de gouvernance a donc été réactivé et un consultant a été mandaté pour soutenir l'Ordre dans cette révision.

Gouvernance renouvelée pour les ordres professionnels

L'entrée en vigueur de nouvelles dispositions du Code des professions en juin 2017 a amené l'Ordre à réfléchir à sa gouvernance. Parmi les actions à entreprendre, notons la réduction de la taille du conseil d'administration, l'adoption d'une déclaration de services et la formation des administrateurs, employés et comités sur différents enjeux. Afin d'apporter les modifications requises aux règlements et politiques, le comité de gouvernance et le conseil d'administration ont amorcé une réflexion, notamment quant à la taille et à la composition du conseil d'administration.

Élections au conseil d'administration et à la présidence

Conformément à l'article 69 du Code des professions et au Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, les élections de 2017 visaient à pourvoir quatre postes d'administrateurs pour la région de la Montérégie. Huit candidatures ayant été soumises, des élections se sont tenues dans cette région et les Drs Sébastien Buczinski, Michel Carrier, Émilie Pelletier et Sylvain Raymond ont été élus.

Admission et inscription au tableau de l'Ordre

Du côté des admissions, la délivrance des permis aux nouveaux médecins vétérinaires, le renouvellement de diverses autorisations

et l'inscription annuelle au tableau des membres ont été menés rondement. Cette année encore, l'assermentation des nouveaux membres, les activités d'initiation au professionnalisme des étudiants de première année de la Faculté de médecine vétérinaire et les présentations de l'Ordre aux finissants ont été autant de moments précieux planifiés pour souligner l'arrivée de la relève dans la profession.

Enquêtes et plaintes disciplinaires

Le Bureau du syndic a investi des efforts importants dans le traitement de 337 enquêtes. De ce nombre, 209 dossiers se sont conclus par la décision de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline. Par ailleurs, 10 plaintes disciplinaires ont été déposées, ce qui constitue une hausse significative par rapport aux dernières années. Enfin, quatorze plaintes disciplinaires ont été entendues par le conseil de discipline qui a tenu 12 jours d'audition au cours de l'année.

Outre les enquêtes et les auditions disciplinaires, le Bureau du syndic a reçu un grand nombre de demandes téléphoniques de renseignements de la part tant du public que des médecins vétérinaires. Qu'il s'agisse de discussions sur un litige potentiel, d'information sur de possibles situations d'exercice illégal ou sur le Code de déontologie des médecins vétérinaires, ce sont près de 2 800 appels, tous sujets confondus, qui ont été traités cette année par le Bureau du syndic.

Encadrement professionnel

De son côté, le Service de l'encadrement professionnel, par l'intermédiaire de ses inspecteurs-conseils et de son comité d'inspection professionnelle, a réalisé 330 visites d'inspection professionnelle courantes, rapprochées ou de contrôle. En outre, il reçoit aussi un nombre important de demandes d'information et de soutien des médecins vétérinaires relativement aux différentes normes applicables à leur pratique professionnelle.

Surveillance de la pratique illégale

Il y a un peu plus de deux ans, les administrateurs de l'Ordre ont décidé d'attribuer des ressources additionnelles à la surveillance de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de l'usage illégal du titre professionnel. Ces activités sont réalisées sous la responsabilité du Bureau du syndic. Les investissements consentis commencent à porter leurs fruits puisque, cette année, 3 nouvelles plaintes pénales pour exercice illégal de la médecine vétérinaire ont été déposées, tandis

que quatre jugements ont été prononcés à l'encontre de quatre contrevenants.

Entre autres, une décision importante a été rendue par la Cour supérieure concernant la dentisterie équine. Après une longue saga judiciaire, la Cour a statué que les gestes posés par un « dentiste équin » faisaient partie des activités réservées aux médecins vétérinaires, puisque l'objectif de la Loi sur la médecine vétérinaire est de confier aux médecins vétérinaires les soins de santé des animaux.

Les activités pratiquées par la personne incluaient notamment le râpage des dents et l'extraction des dents de loup, des consultations sur la santé des dents, l'examen de la bouche et des dents, le diagnostic concernant leur état, le fait d'offrir ses services pour prodiguer des soins dentaires aux chevaux et le fait d'avoir agi de manière à donner lieu de croire à un client qu'elle était autorisée à exercer des activités professionnelles réservées aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Formation continue

Du côté de la formation continue, en plus du congrès vétérinaire québécois et pour une première fois cette année, l'Ordre a organisé deux colloques de formation : un à Rivière-du-Loup et l'autre à Mont-Tremblant. Occasions uniques de développement professionnel de qualité accessibles dans différents coins du Québec, ces activités ont été très appréciées des participants. L'exercice financier qui vient de se terminer marque également la fin d'un premier cycle de formation continue au cours duquel les médecins vétérinaires devaient réaliser 40 heures de formation.

Rôle sociétal de l'Ordre

L'Ordre a également été très présent dans la sphère publique. C'est plus d'une cinquantaine de requêtes médiatiques qui lui ont été adressées. Celles-ci se sont intensifiées au début de l'hiver et ont culminé le 20 mars dernier lors de la présentation, en commission parlementaire, du mémoire de l'Ordre sur le projet de loi n° 128 concernant l'encadrement des chiens.

En terminant, notons la publication régulière d'articles rédigés par des médecins vétérinaires dans la chronique « Conseils d'experts » de *La Terre de chez nous* ainsi que la participation renouvelée de l'Ordre à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec, organisée par l'UPA.

Remerciements

L'Ordre compte sur une équipe d'employés compétents et engagés qui a su garder le cap dans un contexte de changements importants pour l'organisation. L'Ordre, c'est aussi un conseil d'administration composé d'administrateurs dévoués ainsi que de très nombreux médecins vétérinaires qui travaillent dans l'ombre au sein de différents comités ou groupes de travail. Ce sont des atouts précieux qui permettent à l'Ordre de réaliser son importante mission de protection du public et de continuer à bâtir une profession forte, qui joue un rôle de plus en plus important dans la société. Les réalisations de l'année 2017-2018 n'auraient pu être accomplies sans l'apport de toutes ces personnes, que nous remercions chaleureusement.

La directrice générale et secrétaire



Me Sarah Thibodeau, LL. M.

LES RÉALISATIONS DE L'ORDRE **2017/2018** EN QUELQUES CHIFFRES...

ADMISSION

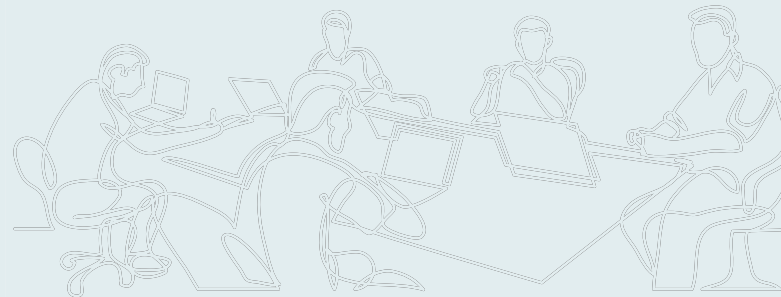
- ▶ **2 640**
formulaire d'admission
et de renouvellement traités
- ▶ **96**
permis temporaires
renouvelés
- ▶ **148**
dossiers d'admission par équivalence
présentés au comité exécutif
- ▶ **10 %**
d'augmentation des demandes d'information au
sujet des équivalences et de l'accès aux permis
par les diplômés hors Canada

+ ORGANISATION D'ACTIVITÉS :

- ✓ Remise des permis,
- ✓ Rencontre d'accueil des finissants
- ✓ Formation sur l'initiation au professionnalisme
vétérinaire (IPV)

FORMATION CONTINUE

- 101** PARTICIPANTS
Colloque de formation
continue à Rivière-du-Loup
- 11** PARTICIPANTS
Expérience client
par M. Mario Côté
- 14** PARTICIPANTS
La prise de parole en public
par M. Christian Martineau
- 960** PARTICIPANTS
Congrès vétérinaire
québécois 2017
- 45** PARTICIPANTS
Colloque de formation
continue à Tremblant



COMMUNICATIONS

58 demandes
médias

2 516
appels du public

- 5** REVUES
LE VETERINARIUS
- 1** RAPPORT
ANNUEL
- 3** ENCARTS
SCIENTIFIQUES *VETERINARIUS+*
- 66** BULLETINS
ÉLECTRONIQUES
- 4** VIDÉOS HONORANT LES LAURÉATS
DES MÉRITES VÉTÉRINAIRES 2017
- 21** ARTICLES DANS LA TERRE DE
CHEZ NOUS

+ Coordination de la participation de l'Ordre à la
**JOURNÉE PORTES
OUVERTES**
sur les fermes de
**L'UNION DES
PRODUCTEURS AGRICOLES**

BUREAU DU SYNDIC

2 727	demandes d'information ou d'intervention	1	assignation en cours supérieure
337	dossiers d'enquête traités	1	invitation à comparaître devant la Commission d'accès à l'information
130	nouveaux dossiers ouverts	59	nouveaux dossiers ouverts en pratique illégale
210	dossiers fermés	3	poursuites pénales en pratique illégale

ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Inspections particulières sur la
compétence

2

Inspections
professionnelles

330



Coordination de la production du document

***DIRECTIVES ET NORMES
D'EXERCICE - THÉRAPIES
COMPLÉMENTAIRES
SUR LES ANIMAUX***



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le conseil d'administration assure la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles de ses membres réunis en assemblée et en assure le suivi.

En outre, il veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et des règlements qui en découlent. De plus, il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf celui de nommer les vérificateurs.

Au 31 mars 2018, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était composé de la présidente, de 11 administrateurs élus et de 4 administrateurs nommés par l'Office des professions.

Membres du conseil d'administration



Dre Caroline Kilsdonk, m.v.,
M.A., présidente



Dr Sébastien Buczinski, m.v.,
D.É.S., M. Sc., DACVIM



Dr Michel Carrier, m.v.,
I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO



Dr Patrick Cavanagh, m.v.



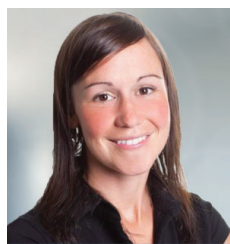
Dr Jean Gauvin, m.v.



Dre Julie Gervais, m.v., M.Sc.



Dr Sylvain Raymond, m.v.



Dre Lisiane Poulin, m.v.



Dr Mario Giard, m.v.



Dr Alain Laperle, m.v.,
I.P.S.A.V., M. Sc.



Dre Émilie Pelletier, m.v.



Dre Heidi Pomerleau, m.v.



Dre Marie-Pierre Rainville,
m.v.



Dr Simon Verge, m.v.

Administrateurs nommés par l'office des professions



Me Daniel Gervais, notaire



M. Jean-Paul Gagné, ASC



Mme Suzanne Blanchet,
DHC, IAS.A.



M. Souleymane Bah, Pl. Fin.

POSTE	NOM	RÉGION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION OU DE RENOUVELLEMENT DE MANDAT
Présidente	Dr Caroline Kilsdonk, m.v.		Élue au suffrage universel des membres le 1 ^{er} juin 2017 et entrée en fonction le 13 juin 2017
Administratrice élue	Dre Heïdie Pomerleau, m.v.	Est	Élue le 18 juin 2013 et réélue le 3 mai 2016
Administratrice élue	Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.	Québec	Élue le 6 juin 2013 et réélue le 3 mai 2016
Administratrice élue	Dre Lisiane Poulin, m.v.	Chaudière-Appalaches	Élue le 2 juin 2016
Administrateur élu	Dr Patrick Cavanagh, m.v.	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	Élu en juin 2005 et réélu le 1 ^{er} mai 2008, le 8 mai 2012 et le 5 mai 2015
Administrateur élu	Dr Simon Verge, m.v.	Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	Élu le 1 ^{er} mai 2008 et réélu le 8 mai 2012 et le 5 mai 2015
Administrateur élu	Dr Jean Gauvin, m.v.	Montréal	Élu le 29 mars 2016, jusqu'au 5 décembre 2017
Administrateur élu	Dr Mario Giard, m.v.	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides	Élu en juin 2005 et réélu le 1 ^{er} mai 2008, le 7 mai 2013 et le 3 mai 2016
Administrateur élu	Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVP	Laval et Lanaudière	Élu au printemps 1999 et réélu en juin 2002, 2005, 2008, 2011, 2014 et 2016
Administrateur élu	Dr Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO	Montréal	Élu le 3 mai 2011 et réélu le 5 juin 2014 et le 1 ^{er} juin 2017
Administrateur élu	Dr Sébastien Buczinski, m.v., D.É.S., M. Sc., DACVS	Montréal	Élu le 14 juin 2016 et réélu le 1 ^{er} juin 2017
Administratrice élue	Dre Émilie Pelletier, m.v.	Montréal	Élue le 28 juin 2011, réélue le 5 juin 2014 et le 1 ^{er} juin 2017
Administrateur élu	Dr Sylvain Raymond, m.v.	Montréal	Élu le 1 ^{er} juin 2017
Administratrice élue	Dre Julie Gervais, m.v.	Montréal	Élue le 12 septembre 2017
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Mme Suzanne Blanchet		Nommée le 13 juin 2017
	M. Souleymane Bah		Nommé le 13 juin 2017
	M. Jean-Paul Gagné		Nommé le 2 juin 2011
	Me Daniel Gervais		Nommé le 2 juin 2011

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil d'administration a tenu 8 réunions, soit :

Réunions ordinaires	4
Réunions extraordinaires	3

Les réunions du conseil d'administration pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 13 juin 2017
- 27 juin 2017 (extraordinaire)
- 8 août 2017 (extraordinaire)
- 12 septembre 2017
- 10 octobre (extraordinaire)
- 19 décembre 2017
- 27 mars 2018

Rémunération au 31 mars 2018*

Rémunération de la présidente : 83 000 \$. Par ailleurs, la présidente s'est vu octroyer un montant forfaitaire de 22 344 \$ pour avoir cumulé les tâches de la direction générale en plus de son rôle de présidente de juin à novembre 2017.

Rémunération des administrateurs élus, à l'exclusion de la présidente, par jeton de présence :

- Séance régulière du conseil d'administration (1 journée) : 326 \$
- Conférence téléphonique de moins de 30 minutes : aucune rémunération
- Conférence téléphonique de 31 à 60 minutes : 50 \$
- Conférence téléphonique de 61 minutes et plus : 100 \$

Rémunération des quatre administrateurs nommés par l'Office des professions :

Le Conseil d'administration fixe la rémunération des quatre administrateurs nommés par l'Office des professions selon les mêmes paramètres que ceux de la rémunération des administrateurs élus en précisant que toute somme versée par l'Office des professions doit être déduite du montant des jetons de présence accordé par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Rémunération de la directrice générale et secrétaire : 125 000 \$. La directrice générale est entrée en fonction le 6 novembre 2017.

* La rémunération vise la période de juin 2017 à juin 2018. En effet, les administrateurs entrent en fonction à la première séance qui suit leur élection, soit au mois de juin.

RÉALISATIONS

Principales résolutions du conseil d'administration

Dans le cadre de l'exercice des responsabilités qui lui sont attribuées en vertu du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et des règlements qui en découlent, le conseil d'administration a notamment résolu :

Gouvernance

- Adoption des ordres du jour et des procès-verbaux;
- Nomination de scrutateurs pour l'élection d'un administrateur dans la région de Montréal;
- Élection par acclamation des Drs Alain Laperle, Simon Verge et Émilie Pelletier au sein du comité exécutif 2017-2018;
- Élection par acclamation de M. Jean-Paul Gagné au sein du comité exécutif pour l'exercice 2017-2018;
- Nomination de Mme Lysanne Brunet, coordonnatrice du Service de la formation continue, à titre de secrétaire par intérim, et ce, jusqu'à ce que le poste soit pourvu;
- Création d'un comité de sélection afin de recruter une personne pour pourvoir le poste de directrice générale et secrétaire;
- Nomination sur recommandation du comité de sélection, de Me Sarah Thibodeau, directrice générale et secrétaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
- Adoption du Guide d'évaluation du rendement du directeur général de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
- Modification de la politique de gestion des comités afin d'ajouter dans les rôles du comité de la rémunération, l'évaluation de la directrice générale et secrétaire et ajout de deux membres à ce comité, conformément au cadre et au processus d'évaluation;
- Octroi d'un mandat relatif à la planification stratégique de l'Ordre à Focus OSBL service conseil selon la soumission déposée et nomination des membres du comité ad hoc de planification stratégique.

Finance et administration

- Adoption des états financiers vérifiés 2016-2017;
- Adoption du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice 2016-2017;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de reconduire le mandat de la firme Poirier et Associés inc. pour l'audit 2017-2018;
- Désignation des signataires bancaires;
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2017;
- Proposition aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'une hausse de 2,5 % de la cotisation annuelle pour l'exercice 2018-2019;
- Adoption des prévisions budgétaires 2018-2019;
- Adoption de l'état des résultats et des bilans prévisionnels;
- Modification du nom de gestionnaire de compte pour diverses institutions financières et gouvernementales.
- Octroyer un montant forfaitaire de 22 344 \$ à la présidente pour avoir cumulé les tâches de la direction générale en plus de son rôle de présidente de juin à novembre 2017;

Affaires professionnelles

- Attribution de la médaille de saint Éloi au Dr André Vrins;
- Attribution du Prix d'excellence TSA à Mme Sophie Plante;
- Attribution de l'Ordre du mérite vétérinaire au Dr Gilles Lepage;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) de décerner le Mérite du CIQ au Dr Joël Bergeron;
- Décision de tenir le congrès 2019 au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe du 24 au 27 octobre 2019;
- Décision de tenir deux colloques durant l'année 2018, soit à Rimouski et Mont-Tremblant;
- Engagement auprès de l'Office des professions du Québec à adopter un règlement en vertu des articles 89 et 89.1 du Code des professions et à procéder aux analyses de risque requises à l'aide de la grille d'analyse fournie par l'Office des professions du Québec;
- Réintroduction de la procédure d'autorisation spéciale de façon exceptionnelle pour des besoins ponctuels et temporaires à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Politiques et positions

- Adoption de modifications aux lignes directrices sur la gestion de la douleur chez les animaux de production;
- Adoption de lignes directrices sur les thérapies complémentaires;
- Adoption d'un mémoire sur le projet de loi 128, Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;
- Modification des normes minimales d'exercice applicables au service vétérinaire mobile et au bureau vétérinaire du domaine des animaux de compagnie pour la réalisation, sous sédation légère, de sutures cutanées et le retrait de poils de porc-épic.

Surveillance de l'exercice

- Nomination d'un syndic ad hoc pour agir à l'égard de certaines demandes d'enquête;
- Autorisation à la syndique d'intenter une poursuite pénale pour exercice illégal de la médecine vétérinaire et usurpation du titre réservé à ses membres dans deux dossiers;
- Autorisation à la syndique d'intenter une poursuite pénale, conformément à l'article 189 du Code des professions, et d'autoriser la Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V., syndique, à agir au nom de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et à signer, en son nom, le constat d'infraction.

Renouvellement de mandats des membres de comités

Renouvellement du mandat des membres des comités suivants :

Comité d'inspection professionnelle	Dre Marie-Josée Landry
Conseil de discipline	Dr Paul Desrosiers Dr Sylvain Fournaise Dre Suzanne Lecomte Dr Jean-Yves Perreault Dre Geneviève Roy
Conseil d'arbitrage des comptes	Dr Mario Giard
Comité de révision	Dre Brigitte Lasnier (présidente) Dre Martine Baillairgé Dre Ginette Bérubé Dr Antoine Bourgeois Dr Claude Forget Me Daniel Gervais Dr Louis Mills
Comité d'admission	Dr Christophe Céleste Dr Jacques Dancosse
Comité de l'assurance responsabilité professionnelle	Dre Sylvie B. Lussier Dr Gilles Nault
Comité de la rémunération	Dr Alain Laperle
Comité de gouvernance	M. Jean-Paul Gagné (président) Dre Heïdie Pomerleau Dr Simon Verge
Comité d'audit	M. Jean-Paul Gagné (président) Dr Michel Carrier Me Daniel Gervais
Comité des médicaments	Dr Pierre Bédard Dr Jérôme Del Castillo Dre Josée Roy Dr Daniel Venne
Comité de la reconnaissance du mérite	Dr Roch Bourassa (président)
Comité du <i>Veterinarius+</i>	Dre Annie Daignault (grands animaux) Dr Louis-Philippe de Lorimier (oncologie)
Groupe de travail sur l'éthique et les conflits d'intérêts	Dr Michel Carrier M. Jean-Paul Gagné Me Daniel Gervais
Enquêteurs-experts	Dre Joëlle Garand (animaux exotiques) Dr Jean Moreau (bovins) Dre Denise Tousignant (petits animaux)

Nominations des membres aux différents comités

- Nomination de la Dre Lucie Côté, membre du comité d'inspection professionnelle pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2019;
- Nomination du Dr Christophe Céleste, membre du comité de la formation continue pour le domaine des équins pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2019;

- Nomination de la Dre Valérie Bouchard et du Dr Olivier Gagnon, membres du comité d'admission pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2019;
- Nomination de la Dre Eve-Lyne Bouchard, membre du comité de révision pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2019;
- Nomination du Dr François L'Étoile, président du comité de l'assurance responsabilité professionnelle dont le mandat arrivera à échéance le 30 juin 2018, ainsi que de la Dre Caroline De Jaham, membre du comité de l'assurance responsabilité professionnelle pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2019;
- Nomination du Dr Christophe Céleste, consultant pour le domaine des équins du comité de l'assurance responsabilité professionnelle pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2019;
- Nomination du Dr Jérôme del Castillo, président du comité des médicaments dont le mandat arrivera à échéance le 30 juin 2019, ainsi que de la Dre Valérie Bouchard, membre du comité des médicaments pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2019;
- Nomination du Dr André Vrin, membre du comité de la reconnaissance du mérite pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2019;
- Nomination de deux membres du conseil d'administration au comité de la rémunération, soit le Dr Simon Verge, administrateur élu ainsi que M. Jean Paul Gagné, administrateur nommé;
- Nomination de la Dre Nathalie Parent à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle;
- Nomination de la Dre Anne Leboeuf à titre de membre du comité des médicaments;
- Nomination du Dr Mihály Szöke à titre de représentant du Québec au BNE pour une durée de trois ans se terminant le 31 décembre 2020;
- Désignation de la Dre Marie-Élaine Mauffette à la compagnie d'assurance La Capitale pour agir à titre de consultante experte dans le domaine des animaux de compagnie;
- Nomination des représentants de l'Ordre au sein du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période 2018-2019, soit la Dre Caroline Kilsdonk, présidente du conseil d'administration, le Dr Alain Laperle, délégué et le Dr Éric Tremblay, délégué substitut;
- Nomination de la Dre Sheila Laverty à titre d'experte-conseil dans le domaine des équins pour le comité d'inspection professionnelle;
- Nomination de la Dre Marie-Claire De Léan, enquêtrice-experte du comité d'inspection professionnelle dans le domaine des animaux de compagnie pour une période de deux ans se terminant le 30 juin 2019;
- Nomination de la Dre Marie-Pierre Rainville, représentante de l'Ordre à la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux;
- Nomination du Dr Joël Bergeron, membre et président du comité du bien-être animal pour une période d'un an se terminant le 30 juin 2018;
- Nomination de Mme Suzanne Blanchet, membre du comité de la rémunération ainsi que membre du comité de gouvernance;
- Nomination de la Dre Caroline Kilsdonk, de la Dre Marie-Pierre Rainville ainsi que de Mme Suzanne Blanchet, membres du groupe de travail sur l'éthique et les conflits d'intérêts.

Assemblées générales annuelles

L'assemblée générale annuelle 2017 s'est tenue le 16 novembre 2017 au Centre des congrès de Québec.

L'assemblée générale annuelle 2018 se tiendra le 25 octobre 2018 au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF



Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue, conformément à l'article 96.1 du Code des professions et aux règles concernant la conduite de ses affaires qui sont établies de manière à lui permettre de s'occuper de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	8
Réunions extraordinaires	5

MEMBRES

Dr Caroline Kilsdonk, m.v., présidente (en poste depuis le 13 juin 2017)
 Dr Joël Bergeron, m.v., président (en poste jusqu'au 9 juin 2017)
 Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., vice-président
 Dr Simon Verge, m.v., administrateur
 Dre Émilie Pelletier, m.v., administratrice
 M. Jean-Paul Gagné, administrateur nommé

Secrétaire du comité

Me Sarah Thibodeau, LL.M., directrice générale et secrétaire (en poste depuis le 6 novembre 2017)

Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire (en poste jusqu'au 9 juin 2017)

Les réunions du comité exécutif pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 25 avril 2017
- 30 mai 2017
- 18 juillet 2017
- 8 août 2017 (extraordinaire)
- 11 août 2017 (extraordinaire)
- 29 août 2017
- 12 septembre 2017 (extraordinaire)
- 6 octobre 2017
- 24 octobre 2017
- 2 novembre 2017 (extraordinaire)
- 21 novembre (extraordinaire)
- 23 janvier 2018
- 27 février 2018

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Dans le cadre de l'exercice des responsabilités qui lui sont déléguées par le conseil d'administration de l'Ordre, en vertu du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et des règlements qui en découlent, le comité exécutif a notamment résolu :

Admission à l'exercice

- Reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, délivrance de permis réguliers et de permis temporaires et attribution de certificats de spécialistes (voir le rapport des activités du Service de l'admission).

Surveillance de l'exercice

- Imposition d'un cours de perfectionnement à un médecin vétérinaire, sur recommandation du conseil de discipline;
- Imposition d'une limitation d'exercice et de réussite d'un stage de perfectionnement à un médecin vétérinaire conformément à l'article 26 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle et des articles 55 et 113 du Code des professions.

Affaires professionnelles

- Recommandation au conseil d'administration d'adopter et de diffuser une position sur l'utilisation judicieuse des antibiotiques au Québec.

Administration

- Adoption des ordres du jour et procès-verbaux de toutes les réunions du comité exécutif;
- Mandat donné à M. Daniel Lapointe, consultant, pour une formation destinée aux administrateurs de l'Ordre.

Gestion financière

- Adoption de l'état des résultats, de la balance de vérification et des listes de comptes mensuels;
- Autorisation d'émettre une carte de crédit corporative à une inspectrice-conseil.



RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC



Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V., syndique

Le mandat du syndic est de faire enquête lorsqu'il reçoit des informations selon lesquelles un membre aurait contrevenu aux lois ou aux règlements qui encadrent l'exercice professionnel. Au terme d'une enquête, le syndic répond à la demande par diverses mesures; il peut, notamment, proposer la conciliation du litige entre le professionnel et le demandeur d'enquête ou déposer une plainte devant le conseil de discipline. Le syndic agit aussi comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qui relèvent de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet par le Code des professions, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Le Bureau du syndic est composé de Dre Sonia Voyer, syndique, Dre Danielle Beaulieu, syndique adjointe et de Dre Pia Windisch, syndique adjointe.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le Bureau du syndic a traité 2 727 appels, dont 51 % impliquaient des membres du public et concernaient notamment la conduite d'un médecin vétérinaire, la tenue d'une enquête, ou une situation susceptible d'être de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire, alors que 45 % des appels provenaient de médecins vétérinaires désirant discuter avec un intervenant du Bureau du syndic d'une inconduite ou d'une situation de litige potentiel, ou signaler une situation pouvant constituer de la pratique illégale. Les 4 % restants représentent les appels reçus de divers organismes qui attiraient l'attention sur des faits concernant un membre de l'Ordre ou des actes pouvant être associés à de la pratique illégale.

Nombre de dossiers

	NOMBRE
Dossiers d'enquête en cours au 31 mars 2017	207
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	130
Membres visés par ces 337 dossiers	334
Dossiers réglés par la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du Code des professions	210
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période, soit au 31 mars 2018	118

Nombre de décisions

	NOMBRE DE DÉCISIONS
La décision de porter plainte a été prise dans 10 dossiers	10
• Dont une plainte pour entrave au travail du syndic qui a pu par la suite terminer son enquête et fermer le dossier.	
Décisions de ne pas déposer de plainte disciplinaire	209

Accès à l'information

La syndique a répondu à six demandes d'accès concernant des informations relevant de sa compétence durant le présent exercice.

La syndique est toujours en attente d'une décision de la Commission d'accès à l'information en ce qui concerne une plainte qui a été déposée au cours de l'exercice 2015-2016.

Contrôle de l'exercice illégal

Mandaté par le conseil d'administration de l'Ordre, le Bureau du syndic veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du Code des professions.

Enquêtes réalisées

	NOMBRE DE DOSSIERS
Dossier portant sur l'exercice illégal	21
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Dossiers portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1

Poursuites pénales intentées

	NOMBRE DE POURSUITES
Portant sur l'exercice illégal, exclusivement	3
Portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus

	INTIMÉ COUPABLE	INTIMÉ ACQUITTÉ
Portant sur l'exercice illégal, exclusivement	4	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Montant total des amendes imposées		54 500 \$



RAPPORT DU SERVICE DE L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Dre Nathalie Parent, m.v., coordonnatrice du Service de l'encadrement professionnel par intérim (de décembre 2017 à mars 2018)

Dre Angela Drainville, m.v., coordonnatrice du Service de l'encadrement professionnel

Le Service de l'encadrement professionnel a la responsabilité de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et à la compétence des membres de la profession, notamment de la mise en œuvre du programme de surveillance générale. Il a également la responsabilité de répondre aux questions relatives à la réglementation, aux normes minimales d'exercice et à la pratique professionnelle des médecins vétérinaires lorsque ces questions ne s'inscrivent pas dans un contexte de plainte de la part du public.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède, notamment, à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, le comité procède à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un membre, pour laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au conseil d'administration et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel, dans le but d'assurer la protection du public. En outre, le comité informe également le Bureau du syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du Code de déontologie des médecins vétérinaires ou de la Loi sur les médecins vétérinaires et de ses règlements.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	6
Réunions extraordinaires	2

MEMBRES

Dre Brigitte Boucher, m.v., présidente
Dre Sarah Despatie, m.v.
Dre Jeanne Dufour, m.v. (jusqu'à juin 2017)
Dre Lucie Côté, m.v. (depuis septembre 2017)
Dr Sylvain Forget, m.v.
Dre Marie-Josée Landry, m.v.
Dre Marie-Christine Lefrançois, m.v.
Dre Sylvie Robin, m.v.

Dre Angela Drainville, m.v., secrétaire (départ pour un congé de maternité en décembre 2017)
Dre Nathalie Parent, m.v. secrétaire par intérim (nommée en décembre 2017)

INSPECTEURS-CONSEILS

Dre Christiane Allard, m.v. (départ en septembre 2017)
Dre Nancy Duguay, m.v.
Dre Andrée Lafaille, m.v.
Dre Sophie Roy, m.v. (départ en juillet 2017)
Dre Evelyne Azuelos, m.v. (nommée le 12 septembre 2017)
Dr André Trépanier, m.v.

Programme annuel de surveillance

Lors de la réunion du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec du 28 mars 2017, les administrateurs ont adopté le programme de surveillance générale pour l'exercice 2017-2018.

Liste des inspections

- Trois cent trente médecins vétérinaires ont été inspectés au cours de l'exercice 2017-2018, ce qui correspond à un peu plus de 14 % du total des membres actifs inscrits au tableau de l'Ordre et qui sont sujets à l'inspection professionnelle.
- La répartition des médecins vétérinaires par domaine d'exercice est la suivante :
 - 71 % pour les animaux de compagnie (235 médecins vétérinaires);
 - 26 % pour les bovins, les grandes populations animales et les équins (86 médecins vétérinaires);
 - 3 % pour la santé publique vétérinaire (9 médecins vétérinaires).
- Le comité a procédé en donnant la priorité aux médecins vétérinaires qui auraient dû déjà recevoir une visite d'inspection et à ceux qui nécessitent un suivi rapproché.
- Des visites de contrôle ont aussi été ajoutées à cette liste.
- Dans la mesure du possible, le comité a regroupé les visites par région.
- Au besoin, des inspections particulières portant sur la compétence professionnelle de médecins vétérinaires ont été effectuées.

Médecins vétérinaires qui exercent dans le domaine de la santé publique vétérinaire

Afin d'évaluer l'exercice de la profession dans le domaine de la santé publique vétérinaire, le CIP a préparé un formulaire d'inspection professionnelle destiné aux médecins vétérinaires qui pratiquent dans ce domaine. Ce formulaire comprend des questions générales sur les fonctions et activités professionnelles, l'expérience professionnelle, la formation continue ainsi que les outils de travail, l'équipement et la bibliothèque dont dispose le médecin vétérinaire.

Ce formulaire est transmis aux médecins vétérinaires qui déclarent des activités professionnelles en inspection des aliments et en contrôle des épizooties.

Élargissement des activités professionnelles visées par l'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice 2017-2018, le CIP a entamé des démarches pour élargir les activités professionnelles visées par l'inspection professionnelle, et ce, dans deux domaines et un secteur d'activité pour lesquels

les médecins vétérinaires bénéficient d'un accompagnement et d'un encadrement limités à l'heure actuelle, soit respectivement **Jardins zoologiques et faune** et **Animaux de laboratoire**, et les **thérapies complémentaires**, telles que la chiropractie, l'ostéopathie, l'acupuncture et la physiothérapie.

Les outils et méthodes d'inspection seront développés pour ces activités professionnelles à la suite de la nomination d'enquêteurs-experts.

Tenue de dossiers

L'un des principaux outils d'évaluation de la compétence professionnelle dont dispose le CIP est la tenue de dossiers d'un médecin vétérinaire. En général, à la lecture des dossiers médicaux, le CIP peut suivre le cheminement médical et l'approche thérapeutique du professionnel. Par conséquent, le CIP accorde une attention particulière à la tenue de dossiers au moment des visites d'inspection professionnelle.

Recommandations

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement :

- la tenue des dossiers et la pratique professionnelle;
- le registre et la garde sécuritaire des substances contrôlées;
- la conservation adéquate des médicaments selon les recommandations du fabricant;
- la conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables;
- l'utilisation des médicaments en dehors des directives de l'étiquette;
- les heures d'ouverture et la présence vétérinaire en fonction du type d'appellation;
- les ententes pour les urgences;
- la conformité de l'appellation de l'établissement;
- la modernisation de la bibliothèque;
- la conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux;
- le respect du Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires;
- la publicité relative à l'exercice en société et l'utilisation des médias sociaux.

Vérification

	ANIMAUX DE COMPAGNIE		BOVINS ET ÉQUINS		GRANDES POPULATIONS ANIMALES		SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE		TOTAL	
Nombre m.v. dans nombre établissements	NBRE M.V.	NBRE ÉTABL.	NBRE M.V.	NBRE ÉTABL.	NBRE M.V.	NBRE ÉTABL.	NBRE M.V.	NBRE ÉTABL.	NBRE M.V.	NBRE ÉTABL.
Visites régulières (sur place)	196	65	83	37	6	3	0	0	285	105
Visites rapprochées (sur place)	13	11	2	2	0	0	0	0	15	13
Visites de contrôle (sur place)	8	7	1	1	0	0	0	0	9	8
Inspections régulières à distance	21	12	0	0	0	0	0	0	21	12
Total des inspections	238	95	86	40	6	3	0	0	330	138
Répartition (%) par domaine de pratique	72,12	68,84	26,06	28,99	1,82	2,17	0	0	100	100
Questionnaires prévisite ou d'autoévaluation transmis aux membres	238	S. O.	86	S. O.	6	S. O.	0	S. O.	330	S. O.
Questionnaires prévisite ou d'autoévaluation retournés au comité	238	S. O.	86	S. O.	6	S. O.	0	S. O.	330	S. O.
Rapports d'inspection dressés à la suite d'une inspection	238	95	86	40	6	3	0	0	330	138

1 régulière sans avis et 3 rapprochées sans avis dans le domaine des animaux de compagnie.

Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	2
Rapports d'inspection particulière dressés	2

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à réaliser certaines activités avec succès

	NOMBRE
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du conseil d'administration

	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1

Information au Bureau du syndic

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'un partage d'information ou d'un transfert au Bureau du syndic (en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du Code des professions)	5

Priorités

Au cours de la prochaine année, le CIP, dans l'exercice de ses fonctions, surveillera particulièrement les points suivants :

- la compétence professionnelle du médecin vétérinaire, notamment le cheminement médical et l'approche thérapeutique;
- la tenue de dossiers;
- l'utilisation judicieuse des antibiotiques;
- le respect des normes d'appellation des établissements vétérinaires et des équipements requis;
- les actes délégués effectués par des techniciens diplômés ou par des personnes bénéficiant de la clause des droits acquis (anciennement clause « grand-père »).



RAPPORT DU SERVICE DE L'ADMISSION

Dr Éric Tremblay, m.v., coordonnateur

Le Service de l'admission assure la gestion des procédures, des programmes et des demandes d'admission, et leur préparation pour les comités liés à l'admission ainsi qu'au renouvellement des inscriptions au tableau de l'Ordre. De plus, il soutient les activités liées au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle des membres.

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission à l'exercice de la profession a pour mandat d'étudier les demandes d'admission présentées par les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec, notamment les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, de délivrance de permis et d'autorisation spéciale, et de faire des recommandations au comité exécutif, le cas échéant. Les demandes étudiées par le comité d'admission sont analysées en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin vétérinaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et du Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
Réunion extraordinaire	0

MEMBRES

Dr Christophe Céleste, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., DACVS, Ph. D.
 Dr Jacques Dancosse, m.v., M. Sc.
 Dr Olivier Gagnon, m.v.
 Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS LIÉES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	6	6	0	0
Hors du Canada	48	7	41	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				54

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	41	28	0	13	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis					41
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de l'Ordre concernant la formation à acquérir*					0

*Note : Le Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, pris en application du paragraphe c) de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

ACTIVITÉS LIÉES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	24	24	0	0
Permis temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions	72	72	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu de l'alinéa 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	1	1	0	0
Permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu				0

ACTIVITÉS LIÉES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	77
Acceptées	77
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	8
Acceptées	8
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas les diplômes requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	10
Acceptées	10
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec en vertu du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin vétérinaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	9
Acceptées	9
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Au cours du présent exercice, la présidence de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a, en vertu de l'article 42.4 du Code des professions, accordé deux autorisations spéciales à des personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec.



RAPPORT DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mme Patricia Noël, coordonnatrice

Le Service des communications assure le rayonnement de l'Ordre et de la profession au Québec. Pour assumer son mandat et faire connaître l'Ordre ainsi que ses prises de position, il diffuse l'information jugée d'intérêt aux membres, au public et aux médias, et ce, par l'entremise de différents outils de communication. De plus, il assure la réalisation du plan de communication de l'Ordre.

RÉALISATIONS

Revue *Le Veterinarius*

La revue *Le Veterinarius* est distribuée aux membres et aux abonnés en formats papier et électronique et elle est déposée sur le site Web de l'Ordre dans la section « Publications ».

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a continué d'enrichir le contenu de la revue *Le Veterinarius* afin qu'il soit des plus pertinents pour ses membres.

Trois dossiers spéciaux ont été insérés dans la revue au cours du dernier exercice, soit un dossier sur le bien-être animal en avril 2017, un second sur les thérapies complémentaires en juin 2017 et un troisième sur le bien-être vétérinaire en septembre 2017.

Trois encarts scientifiques de grande qualité ont également été intégrés dans la revue, soit trois nouvelles éditions de l'encart *Le Veterinarius+* produites et publiées par le comité du *Veterinarius+* dans les éditions d'avril, de septembre et de décembre 2017.

Journée portes ouvertes sur les fermes du Québec 2017

L'Ordre a participé, pour une troisième année consécutive, à l'activité Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisée par l'Union des producteurs agricoles le dimanche 10 septembre 2017 dans plus d'une centaine de fermes au Québec ainsi qu'à l'Esplanade du Parc olympique de Montréal.

Médecins vétérinaires, bénévoles et employés de l'Ordre ont représenté la profession sur les fermes et à l'Esplanade du Parc olympique de Montréal répondant aux questions du public et présentant le rôle et les responsabilités du médecin vétérinaire au quotidien.

Les demandes médias

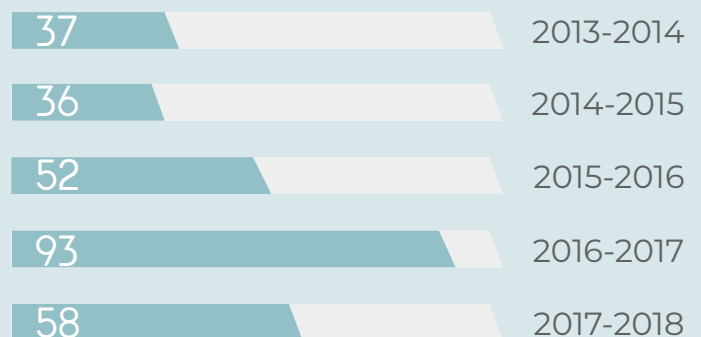
Cinquante-huit demandes médias ont été acheminées au Service des communications au cours du dernier exercice, comparativement à 93, l'an dernier, et à 52, il y a deux ans. La vaste majorité des demandes médias se sont conclues par des entrevues accordées par la présidente de l'Ordre, alors que pour certaines demandes, la transmission d'informations ou de précisions a été suffisante.

Diffusion de communiqués de presse

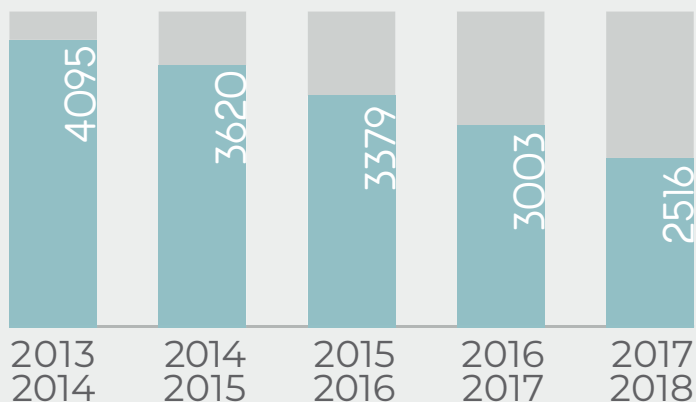
Au cours du dernier exercice, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a diffusé cinq communiqués de presse :

- 13 avril 2017 – Projet de loi sur l'encadrement des chiens : D'accord sur le principe d'encadrement pour assurer la protection du public, objections et inquiétudes sur les moyens
- 26 mai 2017 – Une grande première à Québec : Journée de micropuçage gratuit dans 12 établissements vétérinaires de la ville le 28 mai
- 12 octobre 2017 – Une usine à chiots démantelée à Saint-Gabriel-de-Brandon – L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à l'origine de la dénonciation
- 13 octobre 2017 – L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec annonce la nomination de Me Sarah Thibodeau à titre de directrice générale et secrétaire
- 20 mars 2018 – Encadrement des chiens : un projet de loi incomplet selon l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Nombre de DEMANDES MÉDIAS



Nombre D'APPELS



Production et diffusion du bulletin électronique le *Veterinarius Flash*

Au cours du dernier exercice, 66 bulletins électroniques, dont 34 bulletins *Le Veterinarius Flash*, ont été transmis par courriel aux membres et aux abonnés.

Production et distribution du répertoire des membres

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a produit un répertoire des membres qui a été acheminé à tous les membres en novembre 2017.

Gestion des appels téléphoniques

Durant le dernier exercice, 2 516 appels téléphoniques ont été reçus à l'Ordre et ont été acheminés aux services appropriés pour en assurer le traitement, soit une moyenne de 10 appels par jour. Ces appels provenaient autant des membres que du public. Ce nombre d'appels est inférieur à celui enregistré l'an passé, alors que 3 003 appels avaient été enregistrés, ce qui correspond à une diminution de plus de 16 %.

Site Internet de l'Ordre

Au cours du dernier exercice, le Service des communications a assuré la mise à jour du site Internet de l'Ordre. Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, plus de 132 000 visiteurs ont fréquenté le site Web de l'Ordre en plus des 41 000 visites enregistrées sur la Zone membre.

Production audiovisuelle

Le Service des communications a coordonné la production des quatre vidéos hommages aux lauréats des mérites vétérinaires décernés par l'Ordre en 2017.

Coordination de chroniques vétérinaires

Le Service des communications de l'Ordre a coordonné la recherche d'auteurs et la révision des chroniques vétérinaires qui sont publiées toutes les deux semaines dans le journal *La Terre de chez nous* et qui visent à offrir aux éleveurs des conseils afin de favoriser la santé de leurs animaux à la ferme.





RAPPORT DU SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

Mme Lysanne Brunet, coordonnatrice

Le Service de la formation continue de l'Ordre évalue les besoins des médecins vétérinaires en formation continue, organise les activités de formation continue offertes par l'Ordre et veille au respect de la politique de formation continue par les médecins vétérinaires et au respect de la politique d'accréditation de la formation continue en médecine vétérinaire par les partenaires. Ce service analyse également les demandes de reconnaissance de formation continue des partenaires et développe des partenariats afin d'assurer l'atteinte des objectifs financiers en matière de publicité et de commandites.

RÉALISATIONS

Congrès vétérinaire québécois 2017

La cinquième édition du Congrès vétérinaire québécois organisé par l'Ordre a eu lieu du 16 au 18 novembre 2017 au Centre des congrès de Québec. Sous le thème *La compétence de l'équipe vétérinaire : pas un jeu de hasard!*, les membres de l'Ordre et tout le personnel de l'équipe vétérinaire étaient conviés à participer à ce grand rendez-vous annuel qui réunit les médecins vétérinaires de tous les domaines de pratique. Grâce à un comité scientifique dévoué et créatif, le congrès a reçu des conférenciers de grande renommée d'ici et d'ailleurs et a présenté une programmation de qualité supérieure sur des sujets aussi actuels que variés qui touchent la santé animale. Médecins vétérinaires, techniciens en santé animale, gestionnaires d'établissements vétérinaires, secrétaires-réceptionnistes et animaliers ont ainsi pu mettre à jour et bonifier leurs connaissances.

Réunissant plus de 70 conférenciers locaux et internationaux, le programme offrait pas moins de 197 heures de conférences présentées dans le cadre de 33 programmes différents. Le taux de satisfaction des congressistes dépassant les 95 % confirme la grande qualité de la programmation et l'utilité du congrès vétérinaire québécois.

Pour la première fois cette année, une conférence d'ouverture a donné le coup d'envoi le jeudi 16 novembre. Le Dr Andrew Roark est ainsi venu présenter aux médecins vétérinaires québécois six grands sujets liés à la gestion de la pratique. Les propos de Dr Roark livrés avec humour ont été grandement appréciés par les congressistes. Une nouvelle tradition est maintenant lancée et une conférence d'ouverture destinée à tous fera désormais partie des prochains congrès vétérinaires québécois!

Le Salon des exposants, comptant 94 kiosques, a réuni plus de 79 entreprises et accueilli 258 représentants les 17 et 18 novembre. Une occasion unique de rencontrer les membres des équipes vétérinaires, tisser des liens d'affaires, présenter de nouveaux produits et mettre de l'avant les avancées technologiques et médicales.

1 011

PARTICIPANTS

538

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

185

TECHNICIENS EN SANTÉ ANIMALE

258

REPRÉSENTANTS

30

ÉTUDIANTS AU DOCTORAT EN
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

94

KIOSQUES

Le vendredi soir, pour célébrer tous les membres de l'équipe vétérinaire, plus de 520 convives ont participé au banquet Viva Las Vegas. Au-delà d'une soirée festive, le banquet-spectacle est aussi l'occasion de reconnaître le travail et le dévouement de certains grands acteurs de la profession. Trois prix ont ainsi été remis au cours de la soirée :

- Le Prix d'excellence TSA à Mme Sophie Plante, TSA;
- Le prix du Mérite du CIQ au Dr Joël Bergeron, m.v.;
- La médaille de saint Éloi au Dr André Vrins, m.v. retraité.

L'Ordre des médecins vétérinaires tient à transmettre ses sincères remerciements au comité scientifique du CVQ 2017 :

- Dre Lara Rose, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., DACVIM, M. Sc., programme des animaux de compagnie

- Dr Gilles Fecteau, m.v., DACVIM, programme des grands animaux
- Dr Sylvain Nichols, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVS, programme des grands animaux
- Dr Ovidiu I. Jumanca, m.v., programme des animaux de laboratoire
- Dre France Boily, m.v., M. Sc., programme de santé publique
- Dre Sylvie Surprenant, m.v., programme des équins
- Mme Elisabeth Lebeau, directrice générale de l'ATSAQ, programme des techniciens en santé animale
- Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V., programme des animaux exotiques

Ateliers de formation continue offerts

Au cours de l'exercice 2017-2018, deux ateliers, deux colloques et un congrès ont été organisés par le Service de la formation continue, soit :

ACTIVITÉ	DATE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Colloque de formation continue Rivière-du-Loup	13 mai 2017	6	100
L'expérience client Saint-Hyacinthe	26 mai 2017	6	11
La prise de parole en public Saint-Hyacinthe	29 septembre 2017	6	12
Congrès vétérinaire québécois Québec	16 au 18 novembre 2017	18	1 011
Colloque de formation continue Mont-Tremblant	10 février 2018	6	45

Formation continue en ligne

L'Ordre offre à ses membres l'accès à un portail de formation continue en ligne qui compte actuellement 91 webinaires accessibles en tout temps, à faible coût et dont le contenu s'enrichit chaque année.

Visionnements de WEBINAIRES

273

2016-2017

561

2017-2018

Respect de la politique de formation continue pour la période 2016-2018

Tous les médecins vétérinaires doivent suivre 40 heures de formation continue par période de référence de 2 ans. Les spécialistes doivent en effectuer 10 de plus, soit 50 heures de formation continue. La période de référence qui vient de se terminer s'étalait exceptionnellement du 1^{er} novembre 2015 au 31 mars 2018, alors que la prochaine sera du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020.

Au 31 mars 2018, 139 membres n'avaient pas atteint les exigences minimales de la politique de formation continue ou n'avaient pas déclaré toutes les heures réalisées. Un avis les informant de la politique a été envoyé le 4 mai 2018 qui les invitait à se conformer avant le 30 juin 2018.

À défaut de se conformer, les membres risquent d'être soumis à une inspection particulière sur la compétence.

Reconnaissance de formation continue

Le Service de la formation continue a publié un babillard de formation continue dans chacune des éditions de la revue *Le Vétérinaire* afin d'informer les membres des activités pouvant leur permettre d'enrichir leurs connaissances et de développer leurs compétences.

De plus, au cours du dernier exercice, le Service de la formation continue de l'Ordre a analysé 116 demandes de reconnaissance d'activités de formation données par différentes organisations.

PÉRIODE 2016-2018	NOMBRE DE MEMBRES
Membres non conformes au 31 mars	139
Membres qui ont effectué la mise à jour de leur dossier professionnel à la suite de l'avis	66
Membres non conformes au 1 ^{er} juin	73

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Conformément au Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis concernant la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	6
---------------------	---

MEMBRES

Dre Brigitte Lasnier, m.v., présidente
 Dre Martine Baillairgé, m.v.
 Dre Johanne Bernard, m.v.
 Dre Eve-Lyne Bouchard, m.v. (nommée le 12 septembre 2017)
 Mme Ginette Bérubé, nommée par l'Office des professions du Québec
 Dr Antoine Bourgeois, m.v.
 Dr Claude Forget, m.v.
 Me Daniel Gervais, nommé par l'Office des professions du Québec
 Dr Hugues Lacoste, m.v. (jusqu'au 10 mai 2017)
 Dr Louis Mills, m.v.
 Mme Chatelaine Riendeau, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes d'avis reçues dans les délais	6
Demandes présentées hors délai	2

* Une demande a été déposée dans les délais, mais retirée par le plaignant avant le traitement du dossier par le comité.

DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÉVISION	NOMBRE DE DEMANDES
Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	5
Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérer au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0



RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, à la Loi sur les médecins vétérinaires ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des médecins vétérinaires.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil de discipline a été saisi de onze nouvelles plaintes disciplinaires portées par le Bureau du syndic.

Le conseil de discipline a rendu cinq décisions sur la culpabilité et la sanction.

Le conseil a tenu quatorze conférences téléphoniques de gestion d'instance et douze jours d'audience.

À la fin de l'exercice, neuf dossiers étaient en attente de fixer une date d'audition ou de la décision.

Le Tribunal des professions a rendu 4 jugements en lien avec 3 dossiers.

MEMBRES

Dre Élise Coutu, m.v.

Dr Paul Desrosiers, m.v.

Dr Sylvain Fournaise, m.v.

Dre Suzanne Lecomte, m.v.

Dr Jean-Yves Perreault, m.v.

Dre Geneviève Roy, m.v.

Dre Jadwiga Poray-Wrzesinska, m.v.

Me Nicole Bouchard, secrétaire du conseil

Mme Sonia Martin, secrétaire suppléante

	NOMBRE	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL		
Nombre de dossiers	8	0
NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL²		
Défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique reconnues et en conformité avec les données actuelles de la science médicale	6	
Défaut d'élaborer son diagnostic avec une grande attention	1	
Défaut d'utiliser les méthodes scientifiques appropriées	1	
Défaut de tenir compte de ses limites et connaissances	1	
Défaut d'obtenir du client un consentement libre et éclairé	1	
Omission de chercher à avoir une connaissance complète des faits	6	
Omission de chercher à établir une relation de confiance mutuelle avec son client	1	
Défaut de faire les examens requis préalablement à l'établissement d'un diagnostic	2	
Prescription sans raison médicale	1	
Manquement au devoir de disponibilité ou de diligence	1	
Communication avec le plaignant sans autorisation du syndic	1	
Défaut de répondre dans les plus brefs délais à un officier de l'Ordre	1	
Défaut de suivi médical adéquat	4	
Non-conformité dans la tenue du dossier médical	4	

PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE (14 DOSSIERS TRAITÉS)	NOMBRE
Plaintes pendantes au début de l'exercice	3
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	11
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	11
Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i>	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Dossiers de plainte fermés au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	5
Plaintes pendantes à la fin de l'exercice	9

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Réprimandes par chef	8
Radiations temporaires ou permanentes par chef	12
Déboursés	5
Amendes par chef (variant de 1 000 \$ à 3 000 \$)	15
Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration	2
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations	2

NOMBRE DE DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appel devant le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	4

AUDIENCES	AUDITION (NOMBRE DE JOURS)	NOMBRE DE DOSSIERS
Conférences téléphoniques de gestion ¹	14	
Nombre d'audiences du conseil (nombre de jours)	12	
Audiences sur culpabilité (nombre de jours)	7	1
Audiences sur culpabilité et sanction (7 dossiers et 5 jours)	5	7
Audiences sur sanction	0	0
Audiences sur requête	0	0

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS	NOMBRE
Nombre de décisions rendues	5
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé sur certains chefs et le déclarant coupable sur d'autres chefs	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	5
Imposant une sanction	0
Décisions du conseil de discipline prises dans les 90 jours de la prise en délibéré	2
Décisions du conseil de discipline prises au-delà de 90 jours de la prise en délibéré	3
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours	0

¹ Certains entretiens traitaient de 2 dossiers.

² Certaines plaintes comportent plusieurs chefs d'infraction de nature différente.

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre concernant le montant d'un compte pour services professionnels peut demander une conciliation au syndic. Si la conciliation n'a pas conduit à une entente, le syndic informe le client qu'il peut soumettre le différend à l'arbitrage. Ainsi, un client peut, dans les 30 jours suivant la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage. Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de traiter les demandes d'arbitrage, d'entendre les parties et de rendre une sentence.

RÉUNION

Nombre d'audience	0
-------------------	---

MEMBRES

Dr Mario Giard, m.v.
Dr Gilbert Hallé, m.v.
Dre Caroline Proulx, m.v.

Me Sarah Thibodeau, LL.M., secrétaire du comité (en poste depuis le 6 novembre 2017)
Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité (en poste jusqu'au 9 juin 2017)

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2017-2018, aucune demande d'arbitrage concernant un différend sur le montant du compte d'honoraires d'un membre n'a été reçue. Le comité n'a donc pas siégé.

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes de conciliation et d'arbitrage reçues	0
Demandes de conciliation rejetées pour non-respect du délai	0
Demandes de conciliation ayant conduit à une entente	0
Sentences arbitrales rendues pour lesquelles le compte en litige a été maintenu	0
Sentences arbitrales rendues pour lesquelles le compte en litige a été diminué	0



RAPPORT DU COMITÉ DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a un mandat de prévention et d'analyse des réclamations au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle. Au cours de l'exercice, il détermine les actions à prévoir selon les types et les montants de réclamations dans chacune des classes assurées. Le comité exerce ainsi une fonction de surveillance du bon fonctionnement du programme collectif avec l'objectif de stabiliser les primes des membres. Le comité assure également un rôle de prévention et d'information auprès des membres de l'Ordre par une chronique régulière publiée dans la revue *Le Veterinarius*.

RÉUNION

Réunion ordinaire

1

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dr Richard Bourassa, m.v., président (en poste jusqu'au 17 mai 2017)

Dre Caroline de Jaham, m.v., M. Sc., DACVD,

Dr Christophe Céleste, m.v., D.É.S, M. Sc., Ph. D., DACVS,

Dr François L'Étoile, m.v. (en poste jusqu'au 1^{er} février 2018)

Dre Sylvie B. Lussier, m.v.

Dr Gilles Nault, m.v.

Me Sarah Thibodeau, LL.M. (en poste depuis le 6 novembre 2017)

Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA (en poste jusqu'au 9 juin 2017)

Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité

La Capitale assurances générales inc.

Mme Sylvie Laurendeau, directrice de comptes, La Capitale assurances générales inc.

Mme Marjolaine Langlais, directrice sinistres majeurs et responsabilité, La Capitale assurances générales inc.

Mme Sandra Bouillon, experte en sinistre, La Capitale assurances générales inc.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, les membres du comité ont analysé le bilan de l'année 2016-2017 ainsi que l'état du fonds de stabilisation et du fonds de prévention. Une révision des principaux cas de réclamation et une analyse de certains cas particuliers ont été faites concernant chaque catégorie d'assurés. Ces démarches, effectuées avec la collaboration des experts de la compagnie d'assurance, ont permis des actions concrètes de sensibilisation auprès des assurés afin d'optimiser le fonctionnement du programme d'assurance responsabilité professionnelle et de contribuer à la stabilisation des primes pour les membres.

Au terme de l'exercice 2017-2018, la performance du programme d'assurance responsabilité professionnelle a permis de générer une ristourne de 6 279,30 \$.

Dans le cadre du renouvellement de la cotisation des membres 2018-2019, les primes sont demeurées stables pour les diverses catégories de membres.

	RÉCLAMATIONS TRAITÉES	GRANDS ANIMAUX	ANIMAUX DE COMPAGNIE	SINISTRES ENCOURUS*	INDICE DE PERTE**
Exercice 2015-2016 (au 31 mars 2016)	120	20	100	236 324,69 \$	37,9 %
Exercice 2016-2017 (au 31 mars 2017)	112	26	86	373 676,61 \$	58,1 %
Exercice 2017-2018 (au 31 mars 2018)	134	26	108	372 625,98 \$	57,1 %

* Les sinistres encourus correspondent à la somme de la variation des réserves, des frais de règlement payés et des dommages compensatoires payés.

** L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.

Répartition des membres selon les classes de membres assurés inscrits au tableau de l'Ordre

TOTAL DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU : 2 640		
MEMBRES ASSURÉS 1 990		MEMBRES AVEC EXEMPTION D'ASSURANCE 650
Animaux de compagnie 1 454	Grands animaux 536	S. O.
Prime annuelle 208 \$	Prime annuelle 489 \$	S. O.
Montant de garantie 1 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	Montant de garantie 2 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	S. O.

Répartition des membres qui exercent en société et qui doivent détenir une assurance responsabilité professionnelle excédentaire, selon les classes de membres assurés

NOMBRE DE POLICES D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EXCÉDENTAIRE SOUSCRITES POUR LA PÉRIODE*	
1 547	
Nombre de polices pour animaux de compagnie	1 259
Prime annuelle	47 \$
Nombre de polices pour grands animaux	346
Prime annuelle	110 \$

* Les membres qui exercent en société sont déjà couverts par la police de base individuelle de chaque professionnel. Cela signifie qu'il y aura déclaration de sinistre sur la police excédentaire détenue par la société seulement si une déclaration de sinistre est faite sur le contrat de base de 1 000 000 \$ et si cette limite est dépassée. Dans les faits, la police d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'interviendra qu'une fois le premier million de dollars d'assurance de base écoulé. À ce jour, aucune déclaration de sinistre en assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'a été rapportée puisqu'aucune réclamation de base n'a atteint la limite de protection initiale individuelle.

Activités de sensibilisation destinées aux membres

Au cours du dernier exercice, cinq chroniques de prévention des sinistres et d'information ont été publiées conjointement par l'assureur et l'Ordre dans la revue *Le Veterinarius*.

Avril 2017	Article « La tenue de dossier, une priorité »
Juin 2017	Article « L'historique médical »
Septembre 2017	Lettre « Gestion de l'erreur médicale »
Décembre 2017	Article « Le vaccin, un médicament qui n'est pas anodin »
Février 2018	Article « Complément d'information sur le programme en assurance responsabilité professionnelle »

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Créé par le conseil d'administration le 18 septembre 2012, le groupe de travail a le mandat de réviser la *Loi sur les médecins vétérinaires* et de formuler ses recommandations au conseil d'administration concernant les modifications à apporter à la loi actuelle.

RÉUNION

Réunion régulière	0
-------------------	---

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le groupe de travail ne s'est pas réuni.

MEMBRES

Dr Jean Gauvin, m.v.
Me Daniel Gervais, notaire
Dre Lisiane Poulin, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Conformément au Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire, le mandat du comité de la formation est de soumettre aux organismes ou aux groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, au Bureau de coopération interuniversitaire, au Conseil supérieur de l'éducation et au représentant institutionnel de l'Université de Montréal des recommandations au sujet des programmes d'études en médecine vétérinaire, des examens et autres mécanismes d'évaluation, des stages de formation professionnelle, des examens professionnels et de la formation continue.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil d'administration a modifié la composition du comité. Des représentants du Bureau de coopération interuniversitaire ont alors été ajoutés. De plus, une demande a été acheminée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de pourvoir les postes vacants. Le Règlement sur le comité de la formation doit être modifié afin de refléter cette nouvelle composition. Par ailleurs, le comité n'a pas tenu de réunion au cours de l'exercice 2017-2018. Son mandat sera d'analyser l'adéquation de la formation initiale aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de même que le projet de modification du Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dr Joël Bergeron, m.v. (en poste jusqu'au 9 juin 2017)

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A. (en poste depuis le 13 juin 2017)

Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

Dr Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO, doyen

Dr Luc DesCôteaux, m.v., M. Sc., vice-doyen à la formation clinique, professionnelle et continue

Bureau de coopération interuniversitaire

M. Serge Messier, D.M.V., M. Sc., Ph. D., DACVIM

M. Pascal Dubreuil, D.M.V., M. Sc., Ph. D.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Postes vacants

Membres représentant la pratique

Postes vacants

Secrétaire du comité :

Me Sarah Thibodeau, LL.M., secrétaire du comité (en poste depuis le 6 novembre 2017)

Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité (en poste jusqu'au 9 juin 2017)

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit est de s'assurer de la saine gestion des ressources financières de l'Ordre, de l'efficacité des politiques et pratiques comptables, de l'intégrité et de l'exactitude des données financières et de la transparence du système de gestion financière, de façon à ce que le conseil d'administration, les membres, le public et les partenaires reçoivent l'information financière juste et appropriée. Le comité d'audit a également le mandat de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle interne adéquat et de veiller à ce que l'Ordre s'acquitte de ses obligations légales (rémunération des employés, paiement des retenues à la source et des taxes) et divulgue toute information pertinente pour le conseil d'administration (poursuites en dommages, perte probable ou encourue à la suite d'un événement imprévu, etc.). Enfin, le comité d'audit examine et évalue la gestion des risques effectuée par la directrice générale et secrétaire et fait rapport au conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	3
---------------------	---

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, administrateur nommé et président du comité

Me Daniel Gervais, administrateur nommé

Dr Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO

Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA (en poste jusqu'au 9 juin 2017)

Me Sarah Thibodeau, LL.M. (en poste depuis le 6 novembre 2017)

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a approuvé le plan d'audit pour l'exercice 2016-2017 et a recommandé au conseil d'administration l'adoption du rapport de l'auditeur externe. De plus, le comité s'est assuré du respect de la politique de gestion des avoirs financiers et de la politique de gestion des risques. Enfin, après analyse des résultats de l'appel d'offres lancé par la direction générale pour le service d'audit, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre de conseiller aux membres réunis en assemblée générale annuelle la nomination de la firme Poirier et Associés inc. à titre d'auditrice pour l'exercice 2017-2018.

RAPPORT DU COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Le comité des spécialistes a pour mandat d'étudier toute demande de certificat de spécialiste et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec et au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

MEMBRES

Dr Sébastien Buczinski, m.v., D.É.S., M. Sc., DACVIM, président
 Dr Jérôme Auger, m.v., M. Sc., D.É.S., DACVS
 Dre Agathe Bédard, m.v., D.É.S., DACVP
 Dre Monique Doré, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., Ph. D., DACVP
 Dre Caroline de Jaham, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., M. Sc., DACVD
 Dr Réjean Lefebvre, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., Ph. D., DACT
 Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Toutes les demandes de certificat de spécialistes qui ont été soumises à l'étude étaient conformes aux exigences du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes ou du Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec. Le comité ne s'est pas officiellement réuni, mais les administrateurs de l'Ordre ont délivré sept certificats de spécialistes au cours de l'exercice.

Activités liées à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	3	3	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				3

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN PARTIE	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	1	0	1	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis					1
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre*					0

*Note : Le règlement d'équivalence, en vertu de l'article 93 c) du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	3
Acceptées	3
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas les diplômes requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	1
Acceptées	1
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	3
Acceptées	3
Refusées	0

CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DÉLIVRÉS	
Total des certificats de spécialistes délivrés pendant la période	7
Certificat de spécialiste en imagerie médicale vétérinaire	1
Certificat de spécialiste en chirurgie des animaux de compagnie	1
Certificat de spécialiste en chirurgie des grands animaux	1
Certificats de spécialiste en pathologie vétérinaire	2
Certificat de spécialiste en médecine du comportement animal	1
Certificat de spécialiste en urgentologie vétérinaire et soins intensifs	1

NOMBRE DE MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SPÉCIALISTES DANS CHACUNE DES SPÉCIALITÉS	
Anesthésiologie vétérinaire	1
Dermatologie vétérinaire	4
Imagerie médicale vétérinaire	6
Médecine interne des animaux de compagnie	13
Médecine interne des grands animaux	7
Chirurgie des animaux de compagnie	12
Chirurgie des grands animaux	4
Microbiologie vétérinaire	5
Neurologie vétérinaire	2
Oncologie vétérinaire	3
Ophtalmologie vétérinaire	2
Pathologie vétérinaire	23
Pathologie clinique vétérinaire	5
Thériogénologie	4
Médecine du comportement animal	3
Urgentologie et soins intensifs vétérinaires	4
TOTAL	98

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le mandat du comité de gouvernance est de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du cadre de gestion de l'Ordre et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration afin d'assurer la saine gestion de l'Ordre. Pour ce faire, le comité examine les questions liées à la gouvernance en général et, plus particulièrement, le partage du rôle de gérance entre le conseil d'administration, le comité exécutif et la direction, de même que le rôle et les responsabilités des administrateurs. Le comité surveille également l'application des politiques et des mécanismes établis pour guider les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions afin qu'ils les assument avec une diligence raisonnable et dans le respect de toutes les exigences prévues dans la législation et la réglementation. Le comité analyse en outre l'organisation et les responsabilités des comités ainsi que les moyens mis en place pour que les réunions du conseil d'administration soient efficaces. Il s'assure que la méthode utilisée pour évaluer cette efficacité et celle des comités est appropriée et veille à l'accueil et à la formation des nouveaux administrateurs.

RÉUNION

Réunion ordinaire	1
-------------------	---

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, président
 Dre Caroline Kilsdonk, m.v. (en poste depuis le 13 juin 2017)
 Dr Joël Bergeron, m.v. (en poste jusqu'au 9 juin 2017)
 Mme Suzanne Blanchet
 Dre Heïdie Pomerleau, m.v.
 Dr Simon Verge, m.v.
 Me Sarah Thibodeau, LL.M., secrétaire du comité (en poste depuis le 6 novembre 2017)
 Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité (en poste jusqu'au 9 juin 2017)

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité de gouvernance s'est réuni à une reprise pour commencer l'étude des modifications qui devront être apportées au modèle de gouvernance de l'Ordre comme suite à la révision du Code des professions. L'Ordre pourra ainsi revoir et mettre à jour ses différentes politiques. Le comité a déjà émis certaines recommandations à cet égard au conseil d'administration de l'Ordre.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité de la rémunération a pour mandat de veiller à l'application de la politique de rémunération des employés et de recommander annuellement au conseil d'administration les échelles et les augmentations salariales. Il est également responsable des évaluations de la syndique et de la directrice générale et secrétaire ainsi que des recommandations au conseil d'administration quant à leur traitement. Il recommande aussi au conseil d'administration la rémunération de la présidente de même que le montant des jetons de présence consentis aux administrateurs et aux membres des comités. Ces éléments sont également revus annuellement.

RÉUNION

Réunion ordinaire	1
-------------------	---

MEMBRES

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A., présidente (en poste depuis le 13 juin 2017)
 Dr Joël Bergeron, m.v., président (en poste jusqu'au 9 juin 2017)
 Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVP
 Dr Simon Verge
 Mme Suzanne Blanchet
 M. Jean-Paul Gagné

Me Sarah Thibodeau, LL.M., secrétaire du comité (en poste depuis le 6 novembre 2017)
 Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité (en poste jusqu'au 9 juin 2017)

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a révisé les échelles salariales du personnel administratif ainsi que du personnel cadre et professionnel, et a recommandé au conseil d'administration les augmentations salariales pour le prochain exercice. Le comité a également analysé le montant des jetons de présence des membres des comités et a proposé des modifications au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique veille à l'application et au respect du Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. En outre, il formule des recommandations et des avis au conseil d'administration concernant l'éthique. Il reçoit et traite les allégations de manquement au Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités qui lui sont soumises et produit un rapport à l'intention du conseil d'administration. Enfin, il propose, au besoin, des modifications au Code et en évalue annuellement l'application par les personnes visées.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'éthique ne s'est pas réuni.

MEMBRES

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente
 Dr Joël Bergeron, m.v., président (en poste jusqu'au 9 juin 2017)
 Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVP
 Dre Émilie Pelletier, m.v.
 Dr Simon Verge, m.v.

Me Sarah Thibodeau, LL.M., secrétaire du comité
 Mme Suzie Prince, CRHA, CPA, CMA, MBA, secrétaire du comité (en poste jusqu'au 9 juin 2017)

RAPPORT DU COMITÉ DES MÉDICAMENTS

Le mandat du comité des médicaments est d'étudier toute question liée aux médicaments vétérinaires et de formuler, le cas échéant, des recommandations au conseil d'administration quant aux positions à adopter.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité n'a pas tenu de réunion ordinaire. Néanmoins, il a été consulté sur différents sujets. Il a notamment commenté le Règlement modifiant le Règlement sur l'administration de certains médicaments de la Loi sur la protection sanitaire des animaux. L'Office des professions a également sollicité l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec concernant une proposition de l'Ordre des pharmaciens du Québec de reclassification de certains formats d'acétaminophène, d'ibuprofène et d'acide acétylsalicylique à l'annexe II du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments. Le comité des médicaments a donc été interpellé dans le cadre de cette consultation.

Le comité a aussi commenté l'utilisation d'antibiotiques en apiculture en réponse à une demande de consultation de l'Association canadienne des médecins vétérinaires. Finalement, le comité a agi à titre de conseiller scientifique auprès de la présidente de l'Ordre pour toute demande média en lien avec les produits pharmaceutiques.

MEMBRES

Dr Jérôme Del Castillo, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., Ph. D., président (en poste depuis septembre 2017)
 Dr Yves Gosselin, m.v., président (en poste jusqu'à juin 2017)
 Dr Pierre Bédard, m.v., M. Sc.
 Dr Joël Bergeron, m.v. (en poste jusqu'au 9 juin 2017)
 Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A. (en poste depuis le 13 juin 2017)
 Dre Josée Roy, m.v., M. Sc.
 Dr Daniel Venne, m.v., M. Sc.
 Dre Anne Leboeuf, m.v., M. Sc.
 Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V.

RAPPORT DU COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le mandat du comité sur le bien-être animal est de proposer des solutions, des prises de position ou des interventions au conseil d'administration de l'Ordre à la suite de l'identification des enjeux prioritaires liés au bien-être animal par le conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires

3

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, m.v., président
 Dre Martine Denicourt, m.v., M. Sc.
 Dre Danielle Fournier-Lévesque, m.v.
 Dre Marie-Claude Gagnon, m.v., M. Sc.
 Me Martine Lachance
 Dre Hélène Trépanier, m.v., M. Sc.

Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a préparé et transmis un questionnaire dont l'objectif était de pousser plus loin l'analyse concernant des activités utilisant les animaux dans le cadre d'événements de divertissement, notamment en sondant les médecins vétérinaires québécois qui exercent dans les principaux domaines concernés par les activités entourant les rodéos et autres événements du genre.

Sur les 600 membres consultés, 23 % ont répondu au questionnaire du comité. Le sondage révèle que 25 % des répondants ont collaboré lors de tels événements; toutefois, très peu d'entre eux ont pu participer à leur préparation. Ce sondage permet de constater l'importance, pour le bien-être et la santé des animaux, d'insister sur la participation des médecins vétérinaires à la supervision et à l'encadrement des événements, mais surtout à la préparation. Le sondage a aussi illustré la nécessité d'assurer une communication et une compréhension mutuelles et respectueuses entre les différents secteurs d'activité de la profession, puisque les médecins vétérinaires cherchent le même objectif concernant le bien-être animal.

Le comité a émis des commentaires sur plusieurs consultations touchant des énoncés de position, notamment de la part de l'Association canadienne des médecins vétérinaires. Chacune de ces collaborations s'avère une occasion importante de penser et de revoir les orientations de la profession sous les angles scientifique et éthique du bien-être animal. Ainsi, les membres du comité ont partagé leurs commentaires sur :

- la troisième édition du Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada;
- le projet d'énoncé sur la castration des bovins, des moutons et des chèvres;
- l'élevage des chiens;
- l'utilisation des animaux dans le cadre de spectacles et de loisirs;
- l'utilisation des animaux lors de sports compétitifs;
- l'appui pour les besoins de recherche sur les systèmes de logement pour les poules pondeuses.

Le comité a entrepris une révision des nombreuses positions concernant le bien-être animal qui ont été adoptées par l'Ordre au fil des années. La façon d'aborder le bien-être des animaux s'est grandement modifiée au cours des dernières années, entre autres avec l'adoption de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (Loi B-3.1), mais aussi dans notre manière de concevoir nos relations avec les animaux. Les positions de l'Ordre doivent refléter ces changements, et surtout y contribuer, la profession vétérinaire étant au cœur de la santé et du bien-être des animaux.

Au cours de la dernière année, différents dossiers ont fait l'objet de discussions dont :

- le suivi concernant les chirurgies esthétiques et le bannissement de races;
- les fermettes de Pâques;
- les incendies sur les fermes et le bien-être animal.

Enfin, les membres du comité ont mis l'accent sur l'élaboration de la première édition du Guide pratique et références concernant l'euthanasie en médecine vétérinaire. Ce guide abordera les aspects tant techniques et déontologiques que psychologiques de ce sujet délicat ayant des impacts importants pour les propriétaires et éleveurs d'animaux, de même que pour les professionnels et leur équipe.



RAPPORT DU COMITÉ DU VETERINARIUS+

Le mandat du comité du *Veterinarius+* est de soutenir le développement professionnel des médecins vétérinaires du Québec en créant et en diffusant de l'information scientifique permettant une mise à jour constante de leurs connaissances scientifiques. Pour y parvenir, le comité produit un dossier scientifique qui est inséré dans trois des cinq éditions de la revue *Le Veterinarius*, puis déposé sur le site Internet de l'Ordre, selon les règles et les normes établies par le conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires

4

MEMBRES

Dr Paul Baillargeon, m.v., président
 Dr Sylvain Nichols, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVS
 Dr Patrick Cavanagh, m.v.
 Catherine Bouchard, D.M.V., Ph. D.
 Dre Annie Daignault, m.v., I.P.S.A.V.
 Dr Christian Bédard, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVP
 Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM
 Dre Joane Parent, m.v., M. Sc., DACVIM
 Dre Christine Theoret, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., Ph. D. (jusqu'au 12 février 2018)
 Dr Mouhamadou Diaw, m.v., M. Sc., DACT
 Dr Younès Chorfi, m.v. M. Sc., Ph. D.
 Mme Patricia Noël, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité a préparé et coordonné la rédaction et la production de trois encarts scientifiques insérés dans les éditions des mois d'avril, de septembre et de décembre 2017 de la revue *Le Veterinarius*. Le comité a également supervisé la production des bulletins électroniques du *Veterinarius+* qui reprennent le contenu de chacun des encarts.

RUBRIQUES	RESPONSABLES DE RUBRIQUE
Saviez-vous que...	Dr Paul Baillargeon
L'actualité scientifique	Dr Sylvain Nichols, Dr Mouhamadou Diaw et Dre Joane Parent
Quel est votre diagnostic?	Dr Christian Bédard
Mise à jour – petits animaux	Dr Louis-Philippe de Lorimier
Mise à jour – grands animaux	Dre Annie Daignault
La santé publique	Mme Catherine Bouchard
Un expert vous répond	Dr Patrick Cavanagh
La science d'ici	Dre Christine Theoret et Dr Younès Chorfi



RAPPORT DU COMITÉ DE LA RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Le comité de la reconnaissance du mérite a pour mandat d'étudier les mises en candidature pour tous les prix, mérites et récompenses attribués aux médecins vétérinaires et aux techniciens en santé animale du Québec, et de faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNION

Réunion ordinaire

1

MEMBRES

Dr Roch Bourassa, m.v. retraité, président
 Dr Paul Baillargeon, m.v., M. Sc.
 Dr Hugues Lacoste, m.v., M. Sc., DACVIM (jusqu'au 10 mai 2017)
 Dre Émilie Pelletier, m.v.
 Dr Denys C. Turgeon, D.M.V. retraité
 Mme Patricia Noël, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice et au terme de l'analyse de toutes les candidatures reçues pour les mérites et distinctions décernés par l'Ordre, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre la candidature du Dr André Vrins comme récipiendaire de la médaille de saint Éloi, celle du Dr Gilles Lepage pour l'Ordre du mérite vétérinaire et celle de Mme Sophie Plante pour le Prix d'excellence TSA.

Enfin, à la suite de la recommandation formulée par le comité, le conseil d'administration a recommandé au Conseil interprofessionnel du Québec de remettre le Mérite du CIQ au Dr Joël Bergeron.

Médaille de saint Éloi



Dr André Vrins, m.v., récipiendaire de la médaille de saint Éloi 2017, Dr Michel Carrier, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire et Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Ordre du mérite vétérinaire



Dr Gilles Lepage, lauréat de l'Ordre du mérite vétérinaire 2017 et Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Mérite du CIQ



Dr Joël Bergeron, récipiendaire du Mérite du CIQ 2017 et Mme Danielle Boué, représentante du CIQ

Prix d'excellence TSA



M. Dany Ménard, président de l'ATSAQ, Mme Sophie Plante, TSA, récipiendaire du Prix d'excellence TSA 2017, Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et Dr Robert Patenaude

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Évolution du tableau de l'Ordre

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2017		2 578
Nombre total d'inscriptions	220	
• Premières inscriptions		89
• Réinscriptions		131
Suspensions	0	0
Nombre de radiations	152	
• Disciplinaires		0
• Administratives (article 85.3 du Code des professions)		3
• Administratives (retrait des membres pour divers motifs)		149
Décès	6	6
NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2018		2 640

Répartition régionale des membres par sexe au 31 mars 2018

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Région 01 – Bas-Saint-Laurent	36	43	79
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	18	35	53
Région 03 – Capitale-Nationale	63	151	214
Région 04 – Mauricie	30	58	88
Région 05 – Estrie	51	68	119
Région 06 – Montréal	129	268	397
Région 07 – Outaouais	26	48	74
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	6	21	27
Région 09 – Côte-Nord	3	10	13
Région 10 – Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	8	11
Région 12 – Chaudière-Appalaches	81	81	162
Région 13 – Laval	22	62	84
Région 14 – Lanaudière	55	96	151
Région 15 – Laurentides	54	112	166
Région 16 – Montérégie	296	494	790
Région 17 – Centre-du-Québec	58	64	122
Hors Québec	28	61	89
TOTAL	959	1 681	2 640

Cotisation annuelle

(Taxes, contribution à l'Office des professions du Québec et contribution au programme d'assurance responsabilité professionnelle en sus)

	MONTANT
Cotisation au 31 mars 2018 : 2 241 membres faisaient partie de cette catégorie	950 \$
Cotisation réduite au 31 mars 2018 : 261 membres faisaient partie de cette catégorie	475 \$
Cotisation pour membre retraité au 31 mars 2018 : 138 membres faisaient partie de cette catégorie	150 \$

Nombre de membres pour chacune des catégories de cotisation réduite au 31 mars 2018

CATÉGORIES DE COTISATION RÉDUITE	NOMBRE DE MEMBRES
Membres nouveaux diplômés Diplômés en juin 2017 et inscrits au tableau	80
Membres aux études supérieures Médecins vétérinaires aux études supérieures universitaires en médecine vétérinaire n'exerçant pas en dehors du cadre de leur formation	59
Membres externes Médecins vétérinaires résidant et exerçant à l'extérieur du Québec	29
Membres seniors Médecins vétérinaires de 65 ans et plus ou inscrits depuis 40 ans et plus au tableau de l'Ordre	93
Membres retraités	138
TOTAL	399

Nombre d'inscriptions au tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension du droit d'exercer

	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

	SUSPENSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de certificats de spécialiste révoqués		0

Répartition des membres selon le type de permis et nombre de certificats de spécialiste au 31 mars 2018

TYPES DE PERMIS OU CERTIFICATS	NOMBRE
Permis réguliers	2 544
Permis temporaires (article 41 du Code des professions)	72
Permis temporaires (articles 35 à 38 de la Charte de la langue française)	24
Permis restrictifs temporaires (article 42.1 du Code des professions)	0
Permis spéciaux (article 42.2 du Code des professions)*	6
Permis réguliers octroyés (article 94 q) du Code des professions)*	9
Certificats de spécialiste	98

* inclus dans le nombre total de permis réguliers (2 544)

Registre des autorisations spéciales au 31 mars 2018

AUTORISATIONS SPÉCIALES	NOMBRE
Autorisations spéciales accordées	2
Autorisations spéciales renouvelées	0

Registre de l'exercice en société au 31 mars 2018

TYPES DE SOCIÉTÉS	NOMBRE
Établissements vétérinaires constitués en sociétés	421
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) (dont 1 nouvelle société autorisée au cours de la période 2017-2018)	15
Membres faisant partie d'une SENCRL	103
Sociétés par actions (SPA) (dont 30 nouvelles sociétés autorisées au cours de la période 2017-2018)	406
Membres faisant partie d'une SPA	1 292
Nombre de membres faisant partie à la fois d'une SPA et d'une SENCRL	40
Nombre de membres exerçant en société, que ce soit dans une SPA ou une SENCRL	1 435

LE PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2018



Mme Francine Charette
Secrétaire-réceptionniste –
Service de l'admission

Dre Nancy Duguay, m.v.
Inspectrice-conseil – Service de
l'encadrement professionnel



Dr Éric Tremblay, m.v.
Coordonnateur du Service de
l'admission



Mme Chantalaine Riendeau
Secrétaire de gestion – Service de
l'encadrement professionnel



Me Sarah Thibodeau, LL.M.
Directrice générale et secrétaire



Mme Jessica Poulin
Secrétaire de gestion –
Service de l'admission

Mme Sonia Martin
Secrétaire de direction



Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V.
Syndic adjointe



Mme Johanne Potvin
Secrétaire de direction –
Bureau du syndic



Mme Lysanne Brunet
Coordonnatrice du Service de la
formation continue



Dre Evelyn Azuelos, m.v.
Inspectrice-conseil – Service de
l'encadrement professionnel

Dre Pia Windisch, m.v.
Syndic adjointe



Mme Maryse Massy
Technicienne –
Service des communications



Dre Sonia Voyer, m.v.
Syndique



Dr André Trépanier, m.v.
Inspecteur-conseil – Service de
l'encadrement professionnel



Dre Andrée Lafaille, m.v., M. Sc.
Inspectrice-conseil – Service de
l'encadrement professionnel



Mme Patricia Noël
Coordonnatrice du Service des
communications



Mme Ingrid Provencher, TSA
Technicienne – Bureau du Syndic



Dre Nathalie Parent, m.v.
Coordonnatrice du Service de
l'encadrement professionnel
par intérim



Mme Eva Calderon
Technicienne comptable



ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
31 MARS 2018

ÉTATS
FINANCIERS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de l'**ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

POIRIER & ASSOCIÉS INC.

Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil Dorion

Le 30 mai 2018

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 3

	2018	2017
Produits		
Administration générale (annexe A)	2 449 379 \$	2 294 243 \$
Inspection professionnelle	5 700	5 800
Développement professionnel	107 608	52 649
Publications (annexe B)	279 593	283 100
Communications	-	60
Congrès	572 081	595 408
Immeuble	5 120	2 562
Revenus de placement (annexe C)	100 598	72 912
Ristourne de l'assurance afférente à l'exercice	6 279	4 696
	3 526 358	3 311 430
Charges		
Administration générale (annexe D)	932 195	959 477
Conseil et comités (annexe E)	97 328	87 737
Bureau du syndic (annexe F)	791 830	737 287
Inspection professionnelle (annexe G)	246 934	230 070
Développement professionnel (annexe H)	140 495	134 938
Publications (annexe I)	129 429	144 488
Communications	188 076	210 433
Congrès	569 894	570 989
Immeuble (annexe J)	165 328	188 748
Activités annuelles (annexe K)	22 711	9 588
	3 284 220	3 273 755
Excédent des produits sur les charges	242 138 \$	37 675 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 4

	Affectés (note 3)	Fonds de gestion du risque (note 4)	Fonds de prévention (note 5)	Investis en immobilisa-ti ons	Non affectés	2018 Total	2017 Total
Solde au début	141 296 \$	504 696 \$	1 712 524 \$	698 248 \$	530 849 \$	3 587 613 \$	3 549 938 \$
Excédent des produits sur les charges	-	12 926	45 077	(94 114)	278 249	242 138	37 675
Acquisitions d'immobilisations	-	-	-	17 453	(17 453)	-	-
Affectations d'origine interne	-	(17 622)	17 622	-	-	-	-
Solde à la fin	141 296 \$	500 000 \$	1 775 223 \$	621 587 \$	791 645 \$	3 829 751 \$	3 587 613 \$

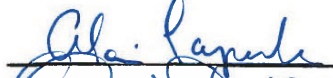
ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2018

Page 5

	2018	2017
Actif		
Court terme		
Encaisse	3 488 418 \$	3 209 759 \$
Débiteurs (note 6)	57 370	47 234
Charges payées d'avance	19 256	9 871
	3 565 044	3 266 864
Encaisse assujettie à des restrictions - fonds affectés (note 3)	90 190	90 190
Placements (note 7)	2 978 983	2 893 031
Immobilisations corporelles (note 8)	609 474	655 890
Actifs incorporels (note 9)	12 112	42 358
	7 255 803 \$	6 948 333 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	1 243 515 \$	1 215 927 \$
Produits perçus d'avance	2 182 537	2 144 793
	3 426 052	3 360 720
Soldes de fonds		
Affectés	141 296	141 296
Fonds de gestion du risque	500 000	504 696
Fonds de prévention	1 775 223	1 712 524
Investis en immobilisations	621 587	698 248
Non affectés	791 645	530 849
	3 829 751	3 587 613
	7 255 803 \$	6 948 333 \$

Pour le conseil d'administration,

 , administrateur
 , administrateur

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 6

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	242 138 \$	37 675 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	63 869	69 844
Amortissement des actifs incorporels	30 246	39 971
	336 253	147 490
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	45 811	205 699
	382 064	353 189
Activités d'investissement		
Augmentation de l'encaisse assujettie à des restrictions - fonds affectés	-	(24 000)
Acquisition de placements	(85 952)	(134 626)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 453)	(23 600)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(3 200)
	(103 405)	(185 426)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	278 659	167 763
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 209 759	3 041 996
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 488 418 \$	3 209 759 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 7

1. Statut constitutif et nature des activités

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Constatation des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel, des communications et des ristournes sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publication sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 8

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata du temps consacré à chaque activité.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiment et améliorations	Linéaire	40,15,10 et 4 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 9

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 10

3. Fonds affectés

Les principales catégories d'affectations internes du fonds d'administration générale sont les suivantes :

	2018	2017
Logiciel pour la base de données des membres	19 226 \$	19 226 \$
Rénovation du bâtiment	90 190	90 190
Programme de reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger	31 880	31 880
Solde du fonds de réserve	141 296 \$	141 296 \$

Les sommes affectées à la rénovation du bâtiment devraient s'échelonner sur plus d'un an, tandis que les autres seront utilisées au cours du prochain exercice.

4. Fonds de gestion du risque

Un fonds de gestion du risque est généré à même les surplus d'opération d'assurance du groupe et des dépôts. Ce fonds a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire. Puisque le Fonds - La Capitale a atteint la somme de 500 000 \$, les ristournes et les intérêts subséquents produits par le fonds sont transférés au fonds de prévention de l'Ordre et peuvent être utilisés par résolution du conseil d'administration sans restrictions.

5. Fonds de prévention

Le fonds de prévention représente les surplus du fonds de stabilisation des primes de La Capitales qui excèdent un total de 500 000 \$. Ce fonds peut être utilisé sans restriction en faisant la demande suite à une résolution du conseil d'administration de l'Ordre.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 11

6. Débiteurs

	2018	2017
Clients	8 226 \$	1 797 \$
Intérêts à recevoir	24 055	23 261
Ristournes et autres	25 089	22 176
	57 370 \$	47 234 \$

7. Placements

	2018	2017
Desjardins		
Parts de capital, portant intérêt au taux de 4,25 %, sans échéance déterminée	388 850 \$	373 140 \$
Épargne à terme, portant intérêt au taux de 2,45 %, échéant en avril 2019	314 905	307 362
Capital social	5	5
	703 760	680 507
La Capitale		
Fonds portant intérêt au taux des obligations du Canada majoré de 1 %	2 275 223	2 212 524
	2 978 983 \$	2 893 031 \$

8. Immobilisations corporelles

	Coût	2018 Amortissement cumulé	Valeur nette	2017 Valeur nette
Terrain	85 000 \$	- \$	85 000 \$	85 000 \$
Bâtiment et améliorations	946 800	471 242	475 558	511 003
Matériel informatique	125 724	113 243	12 481	25 515
Matériel de bureau	120 605	84 170	36 435	34 372
	1 278 129 \$	668 655 \$	609 474 \$	655 890 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

Page 12

9. Actifs incorporels

	Coût	2018 Amortissement cumulé	Valeur nette	2017 Valeur nette
Logiciel	52 013 \$	50 147 \$	1 866 \$	10 893 \$
Site internet	70 300	60 054	10 246	31 465
	122 313 \$	110 201 \$	12 112 \$	42 358 \$

10. Crédoeurs et charges à payer

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	122 410 \$	93 052 \$
Salaires, vacances et charges sociales	99 447	108 051
Jetons et honoraires	14 057	18 118
Sommes à remettre à l'État	306 458	290 223
Prime d'assurance responsabilité	637 072	642 531
Office des professions du Québec	64 071	63 952
	1 243 515 \$	1 215 927 \$

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 14 462 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2019	7 317 \$
2020	6 098 \$
2021	1 047 \$

12. Instruments financiers

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2018****Page 13**

12. Instruments financiers (suite)**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

13. Surveillance de la pratique illégale

Les activités de surveillance de la pratique illégale font partie intégrante du bureau du syndic. À cet effet, les administrateurs de l'Ordre ont fixé un seuil minimal de dépenses annuelles devant être attribué à cette activité. Le seuil minimal fixé est au montant de 80 000 \$ pour l'exercice 2018. Au cours de l'exercice, les dépenses engagées par le bureau du syndic pour la surveillance de la pratique illégale sont de 106 979 \$. Ces dépenses représentent des salaires et charges sociales ainsi que des services juridiques et celles-ci sont incluses à même celles du bureau du syndic.

14. Somme payée au comité interprofessionnel du Québec

Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé une somme de 16 891 \$ au comité interprofessionnel du Québec pour acquitter les cotisations de ses membres. Le calcul est basé sur le nombre de membre de l'exercice précédent, soit 2578 membres à un taux de 6,55\$.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 14

	2018	2017
Annexe A		
Administration générale		
Cotisations des membres	2 282 209 \$	2 171 085 \$
Inscriptions, admissions et examens	55 857	38 602
Amendes	857	3 701
Frais disciplinaires	24 354	-
ReVer	-	6 901
Autres	86 102	73 954
	2 449 379 \$	2 294 243 \$

Annexe B**Publications**

Journal	234 598 \$	230 114 \$
Répertoire des membres	44 995	52 986
	279 593 \$	283 100 \$

Annexe C**Revenus de placement**

Intérêts - fonds sous la gestion de La Capitale	58 004 \$	30 985 \$
Intérêts - autres	42 594	41 927
	100 598 \$	72 912 \$

Le montant des intérêts attribuables au fonds de gestion du risque inclus dans les intérêts - fonds sous la gestion de La Capitale au 31 mars 2018 est de 12 926 \$ (9 163 \$ en 2017).

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 15

	2018	2017
Annexe D		
Administration générale		
Salaires et charges sociales	498 779 \$	559 962 \$
Fournitures	11 035	15 058
Courrier	8 896	7 867
ReVer	-	3 300
Délégation, déplacements et représentation	14 505	14 019
Contribution au conseil interpersonnel	16 891	17 625
Impression	911	872
Services professionnels	144 826	93 170
Assurances - dirigeants	1 962	1 962
Frais bancaires	3 841	2 487
Abonnement	110	367
Frais de carte de crédit	102 683	91 031
Télécommunications	6 804	7 491
Service ménager	16 798	16 860
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	25 057	22 981
Perfectionnement	7 118	12 508
Examens	4 631	4 863
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	28 423	34 398
Amortissement du logiciel et du site internet	30 246	39 971
Mauvaises créances	4 013	2 185
Association et cotisation	4 666	10 500
	932 195 \$	959 477 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 16

	2018	2017
Annexe E		
Conseil et comités		
Conseil d'administration	36 761 \$	36 892 \$
Comité exécutif	4 855	4 281
Discipline	4 518	1 075
Révision des plaintes	349	2 304
Gouvernance	949	459
Inspection professionnelle	29 767	28 151
Publications	8 080	5 324
Spécialistes	-	783
Bien-être des animaux	4 603	2 343
Reconnaissance du mérite	954	1 130
Assurance responsabilité professionnelle	1 081	1 002
Comités ad hoc	4 390	3 356
Comité d'audit	-	637
Formation continue	1 021	-
	97 328 \$	87 737 \$

Annexe F

Bureau du syndic

Salaires et charges sociales	579 692 \$	490 929 \$
Entretien d'équipements	1 903	1 786
Fournitures et poste	3 442	4 091
Délégation, déplacements et représentation	4 166	4 126
Télécommunications	1 930	1 838
Services juridiques	196 972	217 895
Expertises - témoins	3 725	16 622
	791 830 \$	737 287 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 17

	2018	2017
Annexe G		
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	132 865 \$	124 731 \$
Fournitures et poste	613	761
Télécommunications	1 243	1 387
Honoraires - inspecteurs	98 048	89 206
Déplacements	14 165	13 985
	246 934 \$	230 070 \$

Annexe H

Développement professionnel

Salaires et charges sociales	89 811 \$	81 337 \$
Formation à distance	50 347	48 492
Délégation, déplacements et représentation	151	951
Fournitures, poste et communications	173	258
Aide au développement des nouveaux étudiants	13	3 900
	140 495 \$	134 938 \$

Annexe I

Publications

Salaires et charges sociales	57 521 \$	56 841 \$
Rédaction	11 259	8 603
Fournitures et poste	17 010	25 145
Impression	43 639	53 899
	129 429 \$	144 488 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Page 18

	2018	2017
Annexe J		
Immeuble		
Assurances	5 528 \$	5 312 \$
Énergie	33 933	33 503
Entretien et réparations	61 340	87 997
Taxes et permis	29 082	26 491
Amortissement du bâtiment et améliorations	35 445	35 445
	165 328 \$	188 748 \$

Annexe K

Activités annuelles

Assemblée générale	4 958 \$	2 226 \$
Élection	10 562	673
Rapport annuel	2 283	2 225
Remise des permis d'exercer	4 908	4 464
	22 711 \$	9 588 \$



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
450 774-1427 / 800 267-1427
450 774-7635
omvq@omvq.qc.ca
www.omvq.qc.ca